



# POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

08

**PARTIE 1**

**DÉFENDRE L'ÉTAT DE DROIT  
ET RENFORCER LA JUSTICE**

- 9 Retour sur le projet In/Justice
- 10 Retour sur le tour de France des injustices
- 13 Participation aux États généraux de la Justice
- 14 Défendre l'État de droit face aux fracas du monde

16

**PARTIE 2**

**DÉFENDRE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS  
AU DROIT POUR TOUS**

- 17 L'accès au droit en milieu carcéral
- 19 L'accès au droit pour tous

22

**PARTIE 3**

**ÊTRE ACTEUR DU DYNAMISME  
ÉCONOMIQUE**

- 23 Avocats et entreprises
- 24 À la rencontre des professionnels

26

**PARTIE 4**

**MIEUX VIVRE LA PROFESSION  
D'AVOCAT**

- 27 Innover pour simplifier
- 28 Faire avancer la médiation
- 29 Développer des solutions numériques
- 31 Agir contre les discriminations
- 32 Accompagner la profession

36

**PARTIE 5**

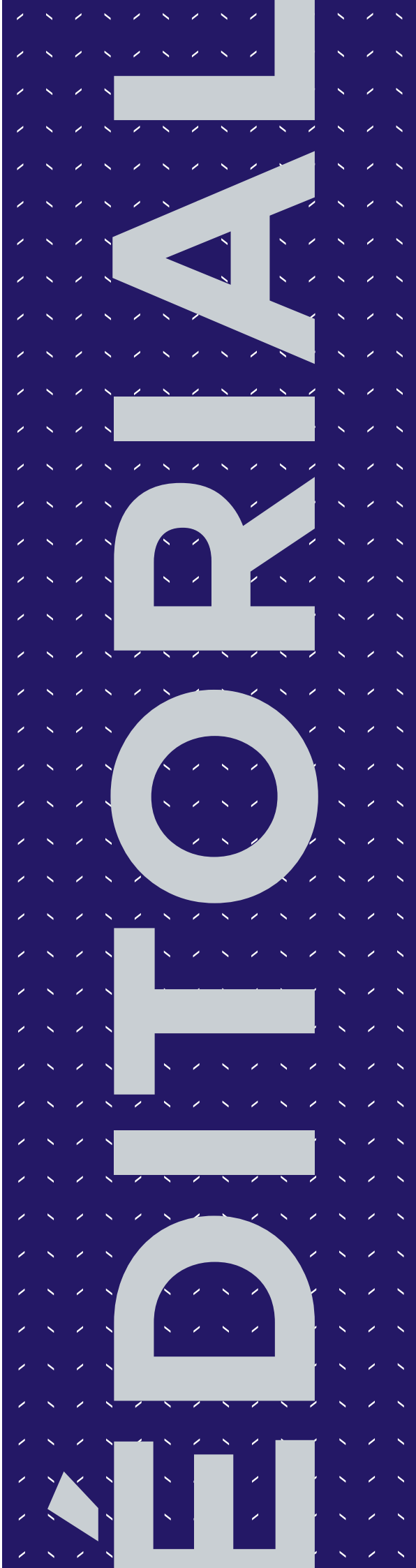
**FAIRE RAYONNER  
LA PROFESSION**

- 37 Communiquer auprès du grand public
- 40 Porter la profession auprès des institutions
- 42 Représenter la profession à l'international

44

**ANNEXE**

**PANORAMA 2022 DES  
COMMISSIONS ET GROUPES  
DE TRAVAIL DU CNB**



# / ENGAGÉS !



## Les 80 élus du Conseil national des barreaux l'ont été en 2022.



**La profession est mobilisée pour que tous les citoyens puissent faire valoir leurs droits et accèdent à la justice.**



Engagés pour « **rendre justice aux citoyens** », pour reprendre le titre des États généraux de la Justice auxquels le Conseil national des barreaux a participé activement. L'année 2022 a été marquée par une mobilisation de la profession pour réhabiliter la justice et faire en sorte qu'aucun citoyen ne puisse éprouver le sentiment d'injustice, qu'aucun citoyen ne renonce à faire valoir ses droits. Une société démocratique ne peut accepter qu'un justiciable, quel qu'il soit et peu importe ses raisons, renonce à la justice. Le Conseil national des barreaux a décidé de **combattre ce grand renoncement au droit** en portant le projet IN/JUSTICE à l'occasion des élections, présidentielle puis législatives. Les différents projets portés en 2022, présentés dans ce rapport annuel, ont permis de structurer davantage la profession et de la tourner vers l'avenir. C'est une **profession unie, mature et forte** qui débute ainsi l'année 2023. Grâce à une profession forte, grâce à une justice forte, les citoyens peuvent retrouver confiance dans l'institution judiciaire et ainsi réparer la justice. C'est tout l'objectif de cette mandature.

**Jérôme Gavaudan**

Président du Conseil national des barreaux

# / LE CNB, C'EST :

**Le Conseil national des barreaux (CNB) est l'institution représentative de la profession d'avocat.**

**Son rôle :**

promouvoir la profession et défendre les intérêts des

**71 850\***  
**avocats de France**

\*Observatoire de la profession d'avocat sur la base des données de la DACS.

**Le CNB  
est représenté par**

**80**  
**avocat(e)s**  
élu(e)s par la profession  
pour une durée de 3 ans

**Ses missions légales :**

**REPRÉSENTER**

la profession auprès des pouvoirs publics par sa position d'acteur d'influence auprès de ces derniers

**UNIFIER**

et faire évoluer les règles et usages de la profession d'avocat

**DÉCIDER**

de l'admission des avocats et des consultants étrangers au Barreau français

**ORGANISER**

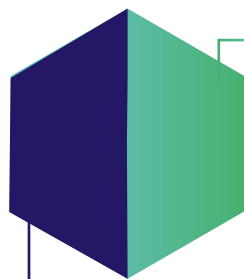
la formation professionnelle initiale et continue des avocats et l'obtention de certificats de spécialisation

**ASSURER**

la communication électronique avec les juridictions

**PUBLIER**

l'annuaire national des avocats



**50%**

élus au  
collège général  
(par l'ensemble  
des avocats)



**32**

sont élus  
à Paris



**48**

sont élus  
en région

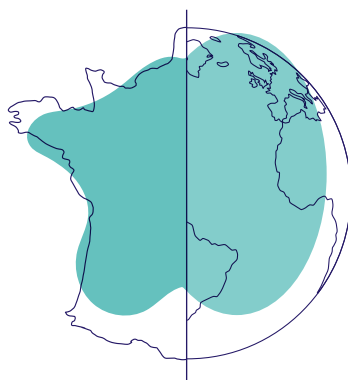


**100%**

de respect  
de la parité

## **En France,**

le CNB valorise la profession auprès du public, des institutions et des entreprises.



## **À l'international,**

il œuvre en faveur des intérêts de la profession au-delà des frontières et accompagne l'installation des avocats français à l'étranger.

# ORGANISATION

## LE BUREAU DU CNB



Jérôme Gavaudan, président • Marie-Aimée Peyron, vice-présidente • Laurent Martinet, vice-président • Bruno Blanquer, vice-président de droit • Julie Couturier, vice-présidente de droit • Florian Borg, secrétaire • Olivier Fontibus, trésorier • Nathalie Attias • Rusen Aytac • Alexandra Boisramé • Gilles Boxo.

## LES ÉLUS DU CNB



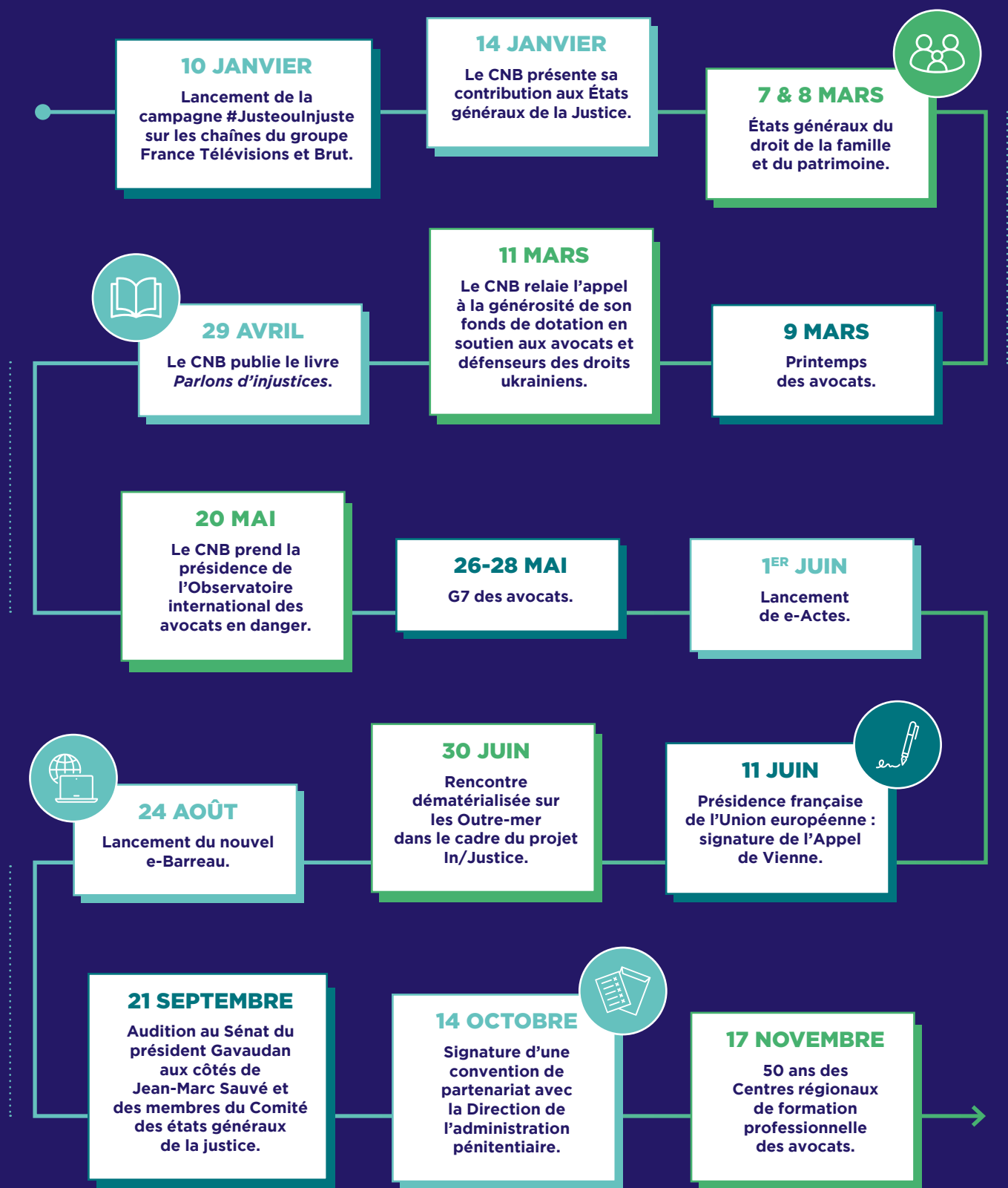
### Par ordre alphabétique :

Paule ABOUDARAM • Yann ARNOUX-POLLAK • Maya ASSI • Séverine AUDOUBERT • Ana ATALLAH • Nathalie ATTIAS • Rusen AYTAC • Stéphanie BALESPOUEY • Philippe BARON • Nathalie BEURGAUD • Jean-Baptiste BLANC • Bruno BLANQUER • Alexandra BOISRAMÉ • Matthieu BOISSAVY • Florian BORG • Marc BORNHAUSER • Gilles BOXO • Jean BROUIN • Françoise CASAGRANDE • Jean-Marie CHABAUD • Marina CHAUVEL • Marion COUFFIGNAL • Olivier COUSIN • Julie COUTURIER • Hirbod DEGHANI-AZAR • Guillaume DELARUE • Guy DELOMEZ • Jérôme DIROU • Bernard FAU • Sylvia FERRARI • Sophie FERRY • Olivier FONTIBUS • Manuel FURET • Jérôme GAVAUDAN • Amine GHENIM • Alexandra GOLOVANOW • Pierre GRAMAGE • Isabelle GRENIER • Valérie GRIMAUD • Arnaud GRIS • Farid HAMEL • Évelyne HANAU • Françoise HECQUET • Nathalie JAY • Laurence JOLY • Laurence JUNOD-FANGET • Boris KESSEL • Laurence KRIEF • Pascale LALÈRE • Hélène LAUDIC BARON • Catherine LECLERCQ • Laetitia LENCIONE • Anne-Sophie LÉPINARD • David LEVY • Yannick LOUIS-HODEBAR • Laurent MARTINET • Bénédicte MAST • Vincent MAUREL • Caroline MÉCARY • Anne-Marie MENDIBOURE • Jean-François MÉRIENNE • Catheline MODAT • Thierry MONTERAN • Florence NÈPLE • Grégoire NIANGO • Nawel OUMER • Charles-Édouard PELLETIER • Philippe PÉRICAUD • Marie-Aimée PEYRON • Benjamin PITCHO • Martin PRADEL • Charlotte ROBBE • Roland RODRIGUEZ • Laurence ROQUES • Pierre REINE • Arnaud de SAINT RÉMY • Roy SPITZ • Clarisse SURIN • Jacques TAQUET • Gérard TCHOLAKIAN • Philippe TOUZET • Marie-Laure VIEL

## LE COMITÉ DES FINANCES

Le Comité des finances mis en place en 2021 est composé du président et du trésorier ès-qualités, et de quatre membres élus désignés par le Bureau, du directeur général et du directeur administratif et financier. Le Comité est animé par le trésorier qui l'assiste dans sa tâche, s'agissant notamment de l'étude des questions financières, immobilières ou fiscales relatives aux activités du Conseil national des barreaux. Il veille au suivi et au contrôle de l'exécution budgétaire, au suivi des investissements et placements financiers, et au suivi de la politique de recouvrement des cotisations.

# / COUP D'ŒIL SUR 2022



# LES RÉUSSITES DE L'ANNÉE

25 FÉVRIER 2022



**Parution du décret n° 2022-245 du 25 février 2022**, favorisant le recours à la médiation, portant application de la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire.

Apposition de la formule exécutoire sur l'acte d'avocat constatant une transaction ou un accord issu d'un mode amiable de résolution des différends.

15 MARS 2022



**Jugement favorable au CNB** rendu par le Tribunal judiciaire de Paris dans l'affaire ADSPL.

26 AVRIL 2022



**Conseil en ressources humaines** : le CNB obtient la réintégration du rôle de l'avocat.

SEPTEMBRE 2022



**Le CNB obtient l'amendement du texte de loi qui prévoyait d'encadrer les activités de conseil.**

La mobilisation du CNB et du barreau de Paris a conduit à l'amendement du texte qui prévoyait d'encadrer les activités de conseil, y compris celles des avocats, dans le cadre de réponses à des commandes de l'État ou d'administrations. Les modifications apportées en commission des lois du Sénat ont permis d'exclure de son champ d'application les professions réglementées, telles que définies dans l'article 56 de la loi de 1971.

15 SEPTEMBRE 2022



**Nouvelle victoire pour la défense du périmètre du droit : le CNB agit et gagne pour défendre le périmètre de la profession.**

Le CNB obtient l'annulation d'une convention de recherche d'économies sur les charges sociales.

25 OCTOBRE 2022



Le CNB obtient la **Vice-présidence du Conseil national de médiation.**

# DÉFENDRE L'ÉTAT DE DROIT ET RENFORCER LA JUSTICE

D'après le baromètre de l'accès au droit du CNB, les Français estiment toujours difficile de faire valoir leurs droits. Face à ce sentiment d'injustice grandissant, le Conseil national des barreaux s'at-

tache à trouver les moyens nécessaires pour garantir un meilleur accès à la justice et redonner confiance dans les institutions françaises.

# / RETOUR SUR LE PROJET IN/JUSTICE

Le projet In/Justice a été initié par le Conseil national des barreaux en vue de l'élection présidentielle de 2022, dans un contexte où les crises fragilisant notre société ont accentué le sentiment d'injustice des Français. Au plus près des citoyens, les avocats poursuivent ce projet pour promouvoir l'accès au droit et redonner confiance en la justice.

## LE CNB ET MAKE.ORG DONNENT LA PAROLE AUX FRANÇAIS

- Dès janvier 2022, le CNB a lancé une consultation citoyenne en partenariat avec la plateforme Make.org autour de la question « Comment favoriser l'accès au droit pour lutter contre les injustices ? »
- **Près de 26 000 citoyens** ont pu s'exprimer au sujet de l'accès au droit et de la lutte contre les injustices, soumettre des propositions et voter pour des solutions concrètes.



## LAURENT BERGER, INVITÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CNB

- Le 8 avril 2022, Laurent Berger rencontrait le CNB à l'occasion de son Assemblée générale. Interrogé sur le poids des injustices au cœur de l'élection présidentielle de 2022, le secrétaire général de la CFDT a souligné le **profond sentiment d'injustice des Français face à des inégalités croissantes** et le besoin de les résoudre pour construire une société plus juste.

## E-DÉBAT : L'AVOCAT, REMPART DU RENONCEMENT AUX DROITS

- Le manque d'informations et la difficulté d'accès aux services publics nourrissent un phénomène grandissant de **non-recours au droit**, observé dans toutes les catégories socioprofessionnelles.
- Face à ce constat, le **19 janvier 2022**, le CNB a organisé un débat visant à **remettre le droit au cœur de notre société démocratique pour lutter contre les renoncements au droit**.

71 %

**des Français estiment que les injustices ont augmenté\*.**

44 %

**d'entre eux jugent que c'est dans le domaine de la justice qu'elles sont les plus nombreuses\*.**

52 %

**font toutefois confiance aux avocats pour résoudre ces injustices\*.**

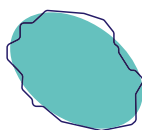
\* Source : sondage « In/Justice » IFOP pour le CNB.

# RETOUR SUR LE TOUR DE FRANCE DES INJUSTICES

Qu'elles soient géographiques, économiques, sociales ou citoyennes, les injustices ne cessent de se multiplier aux yeux des Français. C'est pour cette raison que dans le cadre du projet In/Justice, le CNB a organisé un tour de France des barreaux pour consulter les avocats présents au cœur des débats et les mobiliser en faveur d'un renforcement de la justice.



La Réunion



Guadeloupe



Martinique



Mayotte



## UNE CONVICTION

Parce que l'accès au droit est aussi important que l'accès à la santé, on ne devrait jamais y renoncer.



## 2022

Se mobiliser pour faire monter le sujet des injustices dans les débats autour de l'élection présidentielle.



## 9 MOIS

pour parler de l'injustice, pour plus de justice.



## DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

d'horizons différents, unis autour de ce projet.

## LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX FORMULE 3 « POLES » DE PROPOSITIONS

À destination des candidats à l'élection présidentielle de 2022



Inscrire le droit au recours à l'avocat dans la constitution.



Ajouter une compétence spéciale « accès au droit » pour les collectivités territoriales.



Renforcer un accès aux droits pour les entreprises et les particuliers, grâce notamment à des incitations fiscales et financières.

## « PARLONS D'INJUSTICE ! » : TROIS GRANDES MESURES POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT

- En mars 2022, le CNB publie *Parlons d'injustices !* aux éditions Ramsay. Au-delà d'un état des lieux des inégalités, l'ouvrage propose trois grandes mesures pour briser le cercle vicieux du sentiment d'injustice : **réformer l'accès au droit en lien avec les collectivités territoriales, lutter contre le « grand renoncement » aux droits et défendre le droit pour reconstruire un sentiment de communauté.**

## RÉSOLUDRE LE SENTIMENT D'INJUSTICE SUR TOUS LES TERRITOIRES

- Face à l'ampleur des injustices géographiques, particulièrement ressenties dans les DROM-COM, le CNB a organisé le 30 juin une rencontre dématérialisée sur le thème « **Les Outre-mer, creusets des injustices** », défendant une justice et un accès au droit égaux pour tous les territoires français.



58 %

d'Ultramarins estiment qu'il est difficile de faire valoir leurs droits\*.

57 %

ont consulté un avocat\*.

88 %

estiment que faciliter l'accès à l'avocat améliore l'accès au droit\*.

\* Source : baromètre des droits et de l'accès au droit en France du CNB/Odoxa.

## BAROMÈTRE DE L'ACCÈS AU DROIT : UNE PROGRESSION DES INÉGALITÉS RESENTIES PAR LES FRANÇAIS

- En juin 2022, le Conseil national des barreaux publiait la 3<sup>e</sup> édition du baromètre des droits et de l'accès au droit, réalisé en partenariat avec Odoxa.
- Une fois encore, le constat est édifiant : 21 millions de Français estiment difficile de faire valoir leurs droits là où ils vivent, et ce malgré la réforme de la justice. Un sentiment d'injustice en hausse de 3 points depuis l'an dernier, particulièrement ressenti en milieu rural (53%).

- Parmi les principaux obstacles identifiés, des délais de décision de justice trop longs ressentis par plus de la moitié des Français et une grande difficulté d'accès aux tribunaux identifiée par 38 % des sondés. Pour 53 % d'entre eux, l'accès aux avocats est l'élément le plus important pour garantir une bonne accessibilité au droit. Les membres de la profession restent perçus comme les principaux acteurs de confiance (42 %) et d'information (63%).

40 %

des Français estiment qu'il est difficile de faire valoir leurs droits là où ils vivent\*.

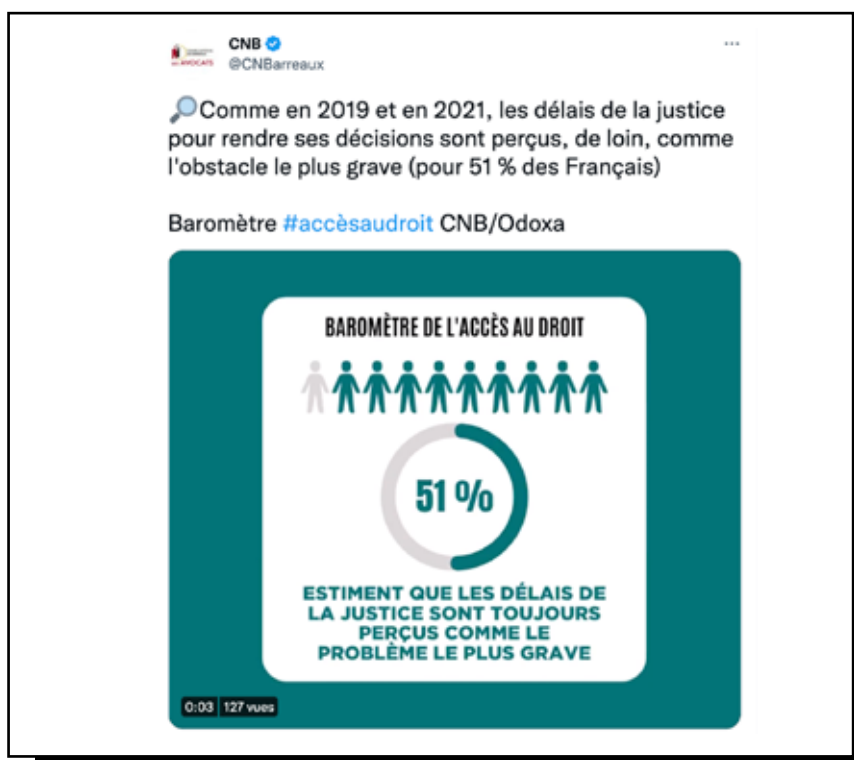
53 %

des sondés pensent que l'accès aux avocats est l'élément le plus important pour garantir une bonne accessibilité au droit\*.

84 %

des sondés ont estimé que faciliter l'accès à un avocat serait la solution pour une meilleure reconnaissance de leurs droits\*.

\* Source : baromètre des droits et de l'accès au droit en France du CNB/Odoxa.



## 2 QUESTIONS À



**BÉNÉDICTE MAST**

Présidente de la commission Accès au droit et à la Justice

### Quelles sont les missions de votre commission ?

La commission traite de l'ensemble des questions relatives à l'AJ, à l'aide à l'intervention de l'avocat dans les procédures non juridictionnelles et à l'accès au droit, régies par la loi du 10/07/1991 et le décret du 28/12/2020. Elle émet des propositions à l'attention des pouvoirs publics afin d'améliorer la possibilité, pour les citoyens, de connaître leurs droits et de les mettre en œuvre et les conditions d'intervention des avocats dans le secteur aidé. Elle diffuse des informations actualisées, en cette matière, à l'attention des avocats. Elle élabore des modèles de convention d'honoraires AJ.

### Quelle grande action reprenez-vous pour l'année 2022 ?

La promotion, pour 2023-2025, des Conventions Locales d'Aide Juridique (CLAJ) a abouti à la signature d'une CLAJ par 160 barreaux sur 164 permettant l'octroi d'une dotation complémentaire.

# / PARTICIPATION AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE

Le président du CNB a participé aux États généraux de la Justice, lancés par le président de la République le 18 octobre 2021 à Poitiers. Désigné par le garde des Sceaux, Jérôme Gavaudan a accepté de siéger au comité des États généraux pour y défendre les intérêts des justiciables et de la profession d'avocat. Le CNB a également pu présenter sa contribution aux États généraux de la Justice le 18 janvier et participer au rapport « Rendre justice aux citoyens » remis au président de la République le 8 juillet.

## RENCONTRE AVEC LE GARDE DES SCEAUX

- Le président du CNB s'est entretenu avec le garde des Sceaux le 22 juillet, quelques jours après la remise officielle du rapport du Comité des États généraux de la Justice au président de la République.
- Ils ont ainsi pu échanger sur les contours du rapport et les propositions inscrites dans celui-ci. Le ministre a alors remercié la profession pour son implication dans ce grand chantier.

## PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE

- Le président du comité des États généraux de la Justice et ancien vice-président du Conseil d'État, Jean-Marc Sauvé, était invité à participer à l'assemblée générale du CNB, le 9 septembre 2022.
- À cette occasion, il a présenté le rapport du comité des États généraux de la Justice (remis le 8 juillet au chef de l'État), dressant un paysage inquiétant de la justice en France.

- Construit via une méthode de consultation, ce rapport dresse de multiples constats : **crise de l'autorité judiciaire, crise du service public de la justice, dégradation de la qualité, insuffisance et inadaptation des outils numériques.**
- Après en avoir rappelé les principales causes, Jean-Marc Sauvé a présenté les propositions émises par le comité afin de remédier à ce climat de crise. Ces mesures concernent notamment une **réforme systémique de la justice, organisationnelle et sectorielle.**
- Le 21 septembre, l'audition au Sénat de Jérôme Gavaudan aux côtés de Jean-Marc Sauvé et des membres du comité des États généraux de la Justice a permis de **présenter ces constats et recommandations aux sénateurs de la commission des lois.** L'accent a été mis sur la **clarification du rôle de la justice dans la société, le renforcement de la première instance, l'augmentation drastique des effectifs et l'ouverture de la justice sur la société civile.**



CNB  
@CNBarreaux

[🔊 À LIRE] "Enfin, les avocats ont le sentiment d'avoir été entendus !" Le président du CNB @GavaudanJ s'exprime au sujet des États généraux de la Justice via @LePoint >> [amp.lepoint.fr/2490619](https://amp.lepoint.fr/2490619) #EGJ



● Présentation du rapport "Rendre justice aux citoyens" par le comité des états généraux de la justice.

👉 Pour accéder au rapport >> [justice.gouv.fr/etats-generaux...](https://justice.gouv.fr/etats-generaux...) @GavaudanJ #EGJustice



# ✓ DÉFENDRE L'ÉTAT DE DROIT FACE AUX FRACAS DU MONDE

Le CNB est chargé de défendre, en coopération avec des organisations, les intérêts de la profession sur la scène internationale. Il est ainsi intervenu cette année pour dénoncer les atteintes portées à l'État de droit en Europe et dans le monde. Ses interventions ont permis de mettre en place des actions concrètes afin de déterminer la nature de ces atteintes, de défendre l'indépendance de la justice dans le monde et d'apporter un soutien, notamment aux réfugiés afghans et ukrainiens.

## LE CNB SOUTIENT LA POLOGNE DANS LA DÉFENSE DE L'ÉTAT DE DROIT

- Face aux vives inquiétudes européennes sur le non-respect de l'État de droit en Pologne, le CNB a organisé un déplacement à Varsovie les 11 et 12 avril 2022.
- L'objectif : **déterminer la nature des atteintes de l'État de droit**, mais aussi **exprimer sa solidarité** vis-à-vis des avocats et des juges de Pologne et **identifier les incidences juridiques de l'accueil de millions d'exilés ukrainiens sur le sol polonais**. Cette visite fut également l'occasion de conduire un colloque sur l'indépendance de la justice en France, en Pologne et en Europe.

## L'APPEL DE VIENNE : UN PLAIDOYER POUR LA PRÉSERVATION DE L'ÉTAT DE DROIT EN EUROPE

- Le 11 juin dernier, en parallèle de la **Conférence des présidents et bâtonniers des barreaux d'Europe** à Vienne, le Conseil national des barreaux a initié un **projet de déclaration sur la préservation de l'État de droit**. Dénommé « **L'Appel de Vienne** », le plaidoyer a été signé par **plus de 40 barreaux européens**.
- Les avocats européens ont invité les États membres du Conseil de l'Europe à **prendre des engagements forts sur l'État de droit et l'indépendance de la justice** dans le contexte de crise en Europe. La déclaration a notamment ciblé les dangers liés à la **numérisation de la justice**, à l'utilisation de **l'intelligence artificielle** et à la nécessité pour la profession d'avocat de se saisir des enjeux de **cybersécurité**. En outre, elle a proposé d'intégrer une clause de **sauvegarde du secret professionnel** dans chaque instrument législatif susceptible d'avoir une incidence négative sur ce dernier.
- La déclaration a également appelé à la protection des droits des plus démunis par **le respect du droit d'asile et des droits fondamentaux**. Aussi, les avocats européens ont souhaité que les instances représentatives de la profession échangent sur les questions relevant **du droit de l'environnement et s'investissent au sein des instances européennes et internationales**. L'Appel de Vienne a participé à la mobilisation des barreaux européens en faveur de la **préservation de l'État de droit** pour faire front contre les nombreux défis contemporains touchant les avocats et les justiciables d'Europe.

## DÉFENDRE LE DROIT AU-DELÀ DES FRONTIÈRES : LE CNB SOLIDAIRE AVEC L'AFGHANISTAN ET L'UKRAINE

- Le Conseil national des barreaux a mis en place un fonds de dotation qui, dès décembre 2021, s'est orienté vers le **soutien des défenseurs des droits afghans réfugiés en France**. Un **appel à la générosité** ouvert jusqu'au 24 novembre 2022 a ainsi été autorisé par la préfecture de Paris. Les fonds récoltés ont permis de mettre en place **des actions humanitaires auprès des avocats et défenseurs des droits afghans réfugiés sur le sol français**, ainsi que de les accompagner dans leur accès à la profession d'avocat en France.
- Après avoir dénoncé l'invasion militaire de la Russie en Ukraine **dans un communiqué du 3 mars 2022**, le Conseil national des barreaux a souhaité exprimer sa totale **solidarité à la population ukrainienne, aux 70 000 avocats ukrainiens et à l'Ukrainian National Bar Association**. En outre, conformément à la **résolution unanime** de l'assemblée générale du 11 mars 2022, **le CNB a relayé l'appel à la générosité** de son fonds de dotation pour recevoir des dons **en soutien des avocats et réfugiés ukrainiens et plus généralement des victimes de la guerre en Ukraine**. Les fonds récoltés ont notamment permis l'achat de deux générateurs pour le barreau ukrainien qui, malgré la guerre, poursuit ses efforts et son activité au bénéfice des justiciables et de la survie de l'État de droit.

## SOUTIEN DU CNB AUPRÈS DES AVOCATS AFGHANS

- Le fonds de dotation au profit des réfugiés afghans a permis de **soutenir financièrement et juridiquement des avocats afghans** afin qu'ils puissent exercer en France, tels que :
  - Ruhullah Qarizada**, avocat afghan et bâtonnier de l'Afghanistan indépendant Bar Association (AIBA), soutenant l'accès au droit, la lutte contre les discriminations et à la féminisation de la profession.
  - Raana Habibi**, avocate et universitaire spécialisée dans la défense des droits des femmes et enfants victimes de violences.
  - Hakima Alizada**, première et seule femme avocate dans sa ville natale.

## JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'AVOCAT EN DANGER : LA COLOMBIE AU CŒUR DES DÉBATS

- La **Journée internationale de l'avocat en danger**, coordonnée par l'**Observatoire International des Avocats en Danger (OIAD)** et pilotée par son membre fondateur, le CNB, s'est tenue le **24 janvier**. L'édition 2022 était consacrée aux **avocats de Colombie, victimes de graves violations des droits humains**.
- La persécution contre les avocats colombiens, spécialement envers ceux dédiés à la défense et protection des droits humains, les empêche d'exercer librement leur profession. Plusieurs avocats colombiens sont intervenus lors de ce webinaire, certains d'entre eux notamment contraints à l'exil.

## LE CNB RÉITÈRE SON SOUTIEN AU BÂTONNIER ABDERRAZAK KILANI

- Dans un **communiqué du 2 mars 2022**, le CNB a renouvelé son indéfectible soutien au **bâtonnier tunisien Abderrazak Kilani**.
- Ce dernier avait été incarcéré à l'issue de l'audience du 2 mars, par décision du juge d'instruction du tribunal militaire de Tunis. Il avait été victime de violences policières et de poursuites pour sa participation, en sa qualité d'avocat, à une manifestation contre l'interdiction faite au député Bhiri de sortir de chez lui, sans qu'aucune assignation à résidence ne lui ait été communiquée.
- Lors de son **assemblée générale du 11 mars 2022**, le CNB a **réitéré ce soutien** exprimant son indignation et son inquiétude face à cette incarcération.



## 2 QUESTIONS À



**ARNAUD GRIS**

Président de la commission Admission des avocats étrangers

### Quelles sont les missions de votre commission ?

La commission Admission des avocats étrangers a pour mission d'instruire les demandes d'admission au barreau français des avocats ayant acquis leur titre dans un autre État. La commission travaille également en lien avec les pouvoirs publics et les centres d'examen pour perfectionner les dispositifs existants. Il s'agit de contribuer à l'attractivité internationale du barreau français, élément clé du rayonnement de la France comme place juridique d'influence.

### Quelle grande action reprenez-vous pour l'année 2022 ?

2022 a été marquée par l'admission de plusieurs avocats ukrainiens ayant trouvé refuge en France. Par ailleurs, la commission a présenté un rapport visant à améliorer la procédure d'admission au titre de consultant juridique étranger afin, notamment, de renforcer le contrôle ordinal des avocats.

# DÉFENDRE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AU DROIT POUR TOUS

Défendre l'égalité d'accès au droit pour tous est une priorité pour le Conseil national des barreaux. Au-delà de ses réflexions et propositions, le CNB organise des actions destinées à sensibiliser la profession, le public et les gouvernants à la problématique de l'accès au

droit. Il s'attache à améliorer le sort des plus démunis et des victimes et s'intéresse aux conditions dans lesquelles chaque citoyen devrait avoir accès à la connaissance de ses droits et aux moyens pour les mettre en œuvre ou les défendre.

# L'ACCÈS AU DROIT EN MILIEU CARCÉRAL

Le CNB poursuit ses actions afin d'améliorer les conditions de détention dans les prisons. Outre promouvoir des mesures visant à réduire le nombre de détenus dans les établissements carcéraux, le CNB s'est rapproché de l'administration pénitentiaire afin d'échanger sur ces conditions et de proposer des formations sur le droit pénitentiaire aux détenus.

## UN CYCLE DE FORMATION SUR LE DROIT PÉNITENTIAIRE EN PARTENARIAT AVEC L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS (OIP)

› Le 20 janvier 2022, la commission Libertés et droits de l'Homme du CNB coorganisait un **webinaire avec l'Observatoire international des prisons**. Ce dernier portait sur l'article 803-8 du Code de procédure pénale qui instaure une nouvelle voie de recours pour **améliorer les conditions de vie carcérale et limiter la surpopulation** des prisons grâce à des peines alternatives.

› Les conditions indignes de détention ont également été le sujet du premier webinaire du cycle de **formations sur le droit pénitentiaire, organisé en partenariat avec l'Observatoire international des prisons (OIP)**. Intitulé **Conditions indignes de détention : prouvez-le**, ce dernier s'est tenu le 5 octobre 2022 avec pour objectif **d'identifier ces situations**, d'en apporter les **preuves matérielles** et de mettre en place les **procédures applicables** pour y remédier.

› Le **deuxième rendez-vous** de cycle de formation s'est tenu le 23 novembre 2022. Il portait sur les **modalités d'utilisation du référé-liberté, le référé-suspension et le référé « mesures utiles »**, dans le cadre du contentieux des conditions de détention en présence de praticiens.

## « PLAN PRISON » : LA MOBILISATION CONTINUE

› Afin de permettre aux détenus de **se former** et de les aider à préparer leur réinsertion, le CNB a organisé dans les barreaux **une collecte de livres destinés aux détenus** du centre pénitentiaire de Réau.

› Le 22 février, Laurence Roques, Laurent Martinet et Boris Kessel se sont rendus au centre pénitentiaire Sud Francilien de Réau pour la **seconde édition du concours de plaidoirie en détention**. Le jury du concours était cette année présidé par Laurent Ridet, directeur de l'administration pénitentiaire. Après une première édition exclusivement ouverte aux femmes, souvent oubliées des activités en milieu carcéral, le concours de plaidoirie 2022 s'est voulu mixte afin **d'ouvrir plus largement la question de la prison**.

› Dans la continuité du « Plan prison » du CNB, cette initiative a pour but de **proposer une activité d'écriture et de prise de parole aux détenus**. Une occasion pour l'avocat d'adopter une autre relation à l'univers carcéral et de tisser d'autres relations avec l'administration pénitentiaire.

132,6 %  
de taux d'occupation  
en maisons d'arrêt.

113,4 %  
d'inflation carcérale dans  
les 188 établissements  
pénitentiaires français.



Les livres qui ont été collectés pour les détenus de la prison de Réau sont une fenêtre sur l'extérieur. Il faut continuer à développer la collecte dans les barreaux.



**LAURENCE ROQUES**,  
présidente de la commission  
**Liberté des Droits  
de l'Homme**



Laurence Roques, Laurent Martinet et Boris Kessel,  
22 février 2022.

## 2 QUESTIONS À



**LAURENCE ROQUES**

Présidente  
de la commission  
Libertés et droits  
de l'Homme

### Quelles sont les missions de votre commission ?

La commission veille à la préservation des libertés et des droits de la défense. Pour ce faire, elle se saisit des situations et des textes impactant les libertés fondamentales, développe des partenariats afin de renforcer l'effectivité des droits des personnes vulnérables et organise des formations à destination des avocats.

### Quelle grande action retenir pour l'année 2022 ?

L'année 2022 a été marquée par la signature d'une convention de partenariat avec l'administration pénitentiaire pour renforcer l'effectivité des droits des personnes détenues. La commission a également obtenu avec la commission Accès au droit l'AJ pour la nouvelle voie de recours conditions indignes. Enfin, elle a mis en place une convention multipartite visant à renforcer l'accès au droit des personnes exilées dans le Calaisais.



**JÉRÔME GAVAUDAN,**  
Président du CNB



**Ces différents projets œuvrent pour la réinsertion et le bien-être des détenus, nous en avons besoin.**



### UNE OUVERTURE À LA RÉINSERTION SUR LES PLANCHES DU CHÂTELET

► Soutenu par le CNB dans le but de favoriser la réinsertion des détenus en phase avec le « Plan Prison », le spectacle *Watch* est né d'une collaboration entre l'administration pénitentiaire et la compagnie Paradox Palace. Le 6 septembre 2022, 10 détenus du centre pénitentiaire de Meaux et 3 comédiens professionnels se sont produits sur la scène du théâtre du Châtelet pour donner vie à l'œuvre théâtrale et musicale mise en scène par Olivier Fredj.



### SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE CNB ET LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

► Le 14 octobre 2022, le CNB a signé une **convention de partenariat avec la Direction de l'administration pénitentiaire**, dans l'intention de **rapprocher les deux professions**. Pour cela, la convention prévoit **d'institutionnaliser des rencontres trimestrielles** entre l'administration pénitentiaire et le CNB, d'organiser **des actions en détention** telles que des concours de plaidoirie, une réflexion commune pour améliorer l'accès au droit en détention, des formations continues communes et de **faciliter l'échange d'informations** relatives à la production de normes touchant la profession d'avocat ou leurs modalités d'exercice en milieu pénitentiaire.

# L'ACCÈS AU DROIT POUR TOUS

Le Code de justice pénale des mineurs (CJPM) promettait de bouleverser le travail des acteurs de la justice pénale des mineurs pour assurer une meilleure prise en charge des enfants en conflit avec la loi. Au cours de l'année 2022, le Conseil national des barreaux a mené différentes actions et assuré plusieurs auditions avec les pouvoirs publics et les professionnels impliqués afin de faire un premier bilan de cette réforme.

## POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE JUDICIAIRE DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI

► Le Code de justice pénale des mineurs entré en vigueur le 30 septembre 2021 prévoyait d'accélérer les procédures pénales, de renforcer la prise en charge des mineurs et de limiter la détention provisoire. Dans ce contexte, le CNB a assuré la permanence tournante de l'Observatoire du CJPM afin d'analyser les conséquences concrètes de ce dernier et de centraliser les informations sur le plan national.

► Le 16 juin, un webinaire s'est tenu sur l'impact de cette réforme. Le CNB a ensuite été entendu par les rapporteurs au Sénat le 26 septembre et par les rapporteurs à l'Assemblée nationale le 26 octobre sur le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur. Ce fut l'occasion d'alerter sur les risques d'atteintes aux libertés de certaines propositions du Gouvernement, telle que la généralisation de l'Amende forfaitaire délictuelle. En outre, le CNB militait pour la présence de l'avocat auprès de la victime, dès le stade du dépôt de plainte.

► Le 28 octobre le CNB était auditionné dans le cadre de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'évaluation de la mise en œuvre du CJPM. Il a rappelé les bonnes pratiques mises en place par la profession d'avocat dans ce nouveau cadre. Il a aussi loué le maintien des moyens mis en œuvre et les pistes d'amélioration à envisager, telles que l'office du juge, le recueil de renseignements socio-éducatifs et la présomption irréfragable de discernement à 13 ans.

## UNE JOURNÉE POUR SENSIBILISER LES COLLEGIENS

► La 5<sup>e</sup> édition de la Journée du droit dans les collèges a été organisée le 4 octobre par le CNB et le ministère de l'Éducation nationale, afin de sensibiliser les élèves aux droits et devoirs de chacun.

► Sous le thème « Sommes-nous tous égaux devant la justice ? », des avocats sont intervenus dans des classes de 5<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> pour des échanges pédagogiques sur la présomption d'innocence, le principe d'égalité devant la loi, la discrimination, les préjugés ou encore les symboles de la justice. Cette journée a donné lieu à la forte mobilisation de 700 avocats et 500 établissements scolaires.

38

retombées presse.

1

reportage diffusé sur France 3.



## 2 QUESTIONS À



**ARNAUD DE SAINT RÉMY**  
Responsable  
du groupe de travail  
Droits de l'enfant

### Quelles sont les missions de votre groupe de travail ?

Nous sommes force de proposition sur les thèmes de la protection de l'enfance et la justice pénale des mineurs. Nous analysons les projets de textes, préparons des rapports, avis et formations. C'est aussi un lieu d'échanges avec les avocats référents dans les barreaux.

### Quelle grande action retenir-vous pour l'année 2022 ?

La plaquette L'avocat d'enfants, nos interventions au Parlement pour convaincre du rôle central de l'avocat aux côtés du mineur, celles auprès du Conseil national de la protection de l'enfance, nos actions au sein de l'Observatoire de la justice des mineurs et le succès de notre colloque « L'enfance, sa protection et sa défense : celle d'aujourd'hui et demain » durant lequel nos échanges avec la secrétaire d'État chargée de l'enfance ont permis qu'elle se dise favorable à l'expérimentation de la présence systématique de l'avocat en assistance éducative.

## CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AEFE

- La semaine de la francophonie 2022 a été annoncée en mars par le CNB à l'occasion de la signature d'une convention de partenariat avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).
- Par cette convention, le CNB s'engage à mettre en relation des avocats et des établissements français de l'étranger pour les sensibiliser au métier de l'avocat et à son importance sur le thème des injustices.

## COLLOQUE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- En réaction aux alertes médiatiques récurrentes, le CNB a organisé un colloque le 5 décembre sur « L'enfance, sa protection et sa défense » en présence de Charlotte Caubel, secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance. Réunissant les acteurs majeurs concernés par cette question, il a abouti à un projet d'expérimentation de la désignation systématique des avocats d'enfants permettant d'évaluer l'opportunité d'une évolution textuelle.

## VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET PROTECTION DES ENFANTS

- Le CNB a proposé les obligations suivantes :
  - instaurer un débat contradictoire sur le retrait ou le maintien de l'autorité parentale ;
  - se voir communiquer, s'il en a été ouvert un, le dossier d'assistance éducative de l'enfant concerné par l'autorité parentale dont il est envisagé le retrait et l'avis du juge des enfants saisi de ce dossier ;
  - pour le tribunal de statuer sur le retrait ou le maintien de l'autorité parentale ;
  - pour le tribunal de motiver spécialement sa décision.

## PUBLICATION DU GUIDE SUR L'ORDONNANCE DE PROTECTION

- À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le CNB a lancé un guide pratique sur l'ordonnance de protection. Adopté lors de l'Assemblée générale du mois de novembre, ce dernier s'adresse à tous les avocats et les professionnels amenés à accompagner des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Il s'agit à la fois d'informer les avocats, de mieux faire connaître le dispositif de protection d'urgence dont peuvent disposer les victimes et d'inviter ces dernières à s'en saisir.



## THINK TANK : AGIR POUR L'ÉGALITÉ

- Une **première table ronde sur la lutte contre le sexisme dans la sphère professionnelle** a été organisée le **30 mars 2022** par **Marie-Claire**, partenaire du CNB. Le **11 octobre**, une **journée de débats et de rencontres** s'est tenue à l'**Unesco**, évoquant des thématiques fortes par le biais d'échanges et de témoignages. Les thèmes ont porté notamment sur la lutte contre le sexisme dans la sphère professionnelle, sur la remise en cause du droit à l'avortement, sur l'égalité professionnelle, sur les jeunes et le féminisme, sur l'égalité dans le sport et sur l'urgence climatique. À l'occasion de cette journée **100 propositions** ont été remises à Isabelle Rome en présence de Florence Nèple.



## #MARCHEDESFIERTÉS

- Le 25 juin 2022, le CNB a participé à la **Marche des Fiertés** aux côtés de l'**association des avocats LGBT**, de l'**Inter LGBT** et des **avocats de Paris**. Une manifestation s'inscrivant dans un mouvement de lutte contre les discriminations.



## RÉFUGIÉS : UNE CONVENTION POUR FAIRE FACE AUX ATTEINTES A LA DIGNITÉ

- Soucieux d'apporter un soutien juridique aux populations vulnérables, le CNB a mis en place un partenariat qui prévoit des permanences juridiques itinérantes (des bus, des avocats, des élèves-avocats et des bénévoles associatifs iront à la rencontre des personnes réfugiées à Calais et à Dunkerque), de même que des consultations téléphoniques assurées par des avocats et permettant de répondre rapidement aux questions juridiques complexes.
- À ce dispositif s'ajoutent des programmes de formation offerts aux bénévoles associatifs et aux avocats dans des matières prioritaires telles que l'information sur le droit à l'avocat, et les droits de la défense, l'asile, la prise en charge des mineurs non accompagnés, le droit des victimes de violences, etc.

## 2 QUESTIONS À



**FLORENCE NÈPLE**  
Présidente  
de la commission  
Égalité

### Quelles sont les missions de votre commission ?

La commission Égalité du Conseil national des barreaux se trouve en charge des problématiques liées à l'égalité femme/homme ainsi que de la lutte contre les discriminations, qu'elles soient liées à l'origine, l'orientation sexuelle ou le handicap et ce tant au sein de la profession d'avocat que dans la société.

### Quelle grande action retenez-vous pour l'année 2022 ?

Durant l'année 2022, elle a notamment œuvré, à la suite des saisines dont elle avait fait l'objet, pour que soit intégré au règlement intérieur national, à titre préliminaire à nos principes essentiels, la possibilité pour nos confrères, si elles le souhaitent, d'utiliser les vocables avocate, bâtonnière ou vice-bâtonnière. Aujourd'hui encore, en effet, des avocates font l'objet de critiques ou sont attaquées sur les réseaux sociaux par des confrères en raison de la féminisation de leur métier ou de leur fonction.

# **ÊTRE ACTEUR** **DU DYNAMISME** **ÉCONOMIQUE**

Rapprocher les entreprises de leur conseil en droit est une priorité : aujourd'hui, l'avocat se doit d'être acteur du dynamisme économique. Ainsi, le CNB va à la rencontre des professionnels, mais intervient égale-

ment auprès des pouvoirs publics afin d'évaluer les textes et d'œuvrer à leur amélioration pour une meilleure prise en compte des enjeux de croissance et de sécurité juridique des entreprises.



**MARION COUFFIGNAL**  
Présidente de la  
commission Droit  
et Entreprise

### Quelles sont les missions de votre commission ?

La commission a pour mission la promotion du « réflexe avocat » auprès de l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial, qu'il s'agisse des entreprises ou des pouvoirs publics, notamment par la participation à des salons, mais aussi par la signature de partenariats, l'analyse de la réglementation ou des actions d'influence.

### Quelle grande action retenez-vous pour l'année 2022 ?

Cette année a été placée sous le sceau de la promotion du rôle et de la valeur ajoutée de l'avocat auprès de différents écosystèmes. La commission a représenté les avocats dans l'écosystème entrepreneurial, en participant au salon Go Entrepreneurs destiné aux créateurs et dirigeants d'entreprises, dans l'écosystème agricole en participant au Salon de l'Agriculture, et également dans l'écosystème des startups et des licornes en participant au salon BIG et au salon Vivatech!

# / AVOCATS ET ENTREPRISES

Parce que les avocats ont un rôle important dans l'accompagnement des entreprises, le CNB assure leur promotion tant à travers des campagnes d'information et de communication que par sa participation à des événements, vecteurs de rencontres et d'échanges.



## VICTOIRE DU CNB : L'AVOCAT EST RÉINTÉGRÉ COMME CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

- Le CNB a demandé l'annulation de l'instruction du ministère du Travail en date du 4 juin 2020 sur les prestations de conseil en ressources humaines, laquelle excluait les cabinets d'avocats de la possibilité d'en être prestataires. Dans un arrêt du 26 avril 2022, le Conseil d'État a confirmé que cette instruction, en excluant les avocats, portait une atteinte injustifiée au principe de libre concurrence.

## TRANSMISSION D'ENTREPRISE : AUDITION PAR LES RAPPORTEURS DE LA MISSION D'INFORMATION DU SÉNAT

- Le 23 mai 2022, la mission sénatoriale de suivi portant sur la transmission d'entreprise en France a entendu les propositions du CNB sur les points d'amélioration à mettre en œuvre dans le cadre du pacte Dutreil, et notamment sur la nécessité d'une campagne d'information des dirigeants d'entreprise.

## LE CNB PARTENAIRE DU COMITÉ NATIONAL DE SORTIE DE CRISE

- Signataire du plan d'action de sortie de crise établi par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le CNB se présente comme un partenaire de premier plan du Minefi en accompagnant les entrepreneurs. À ce titre, en 2022, le CNB a participé à des réunions aux côtés du comité national de sortie de crise. Le CNB s'est ainsi engagé à mettre en place des actions de détection, d'orientation et d'accompagnement des entreprises pouvant connaître des difficultés.

CNB @CNBBarreux

Le CNB obtient gain de cause devant le Conseil d'État face à @Travail\_Gouv sur les prestations de "conseil en ressources humaines" aux TPE/PME: en excluant les cabinets d'avocats le ministère porte une atteinte injustifiée au principe de libre concurrence [loom.ly/UtImQGA](https://loom.ly/UtImQGA)

Le CNB obtient gain de cause devant le Conseil d'État face à l'instruction du ministère du travail du 4 juin 2020 sur les « prestations de conseil en ressources humaines aux TPE/PME » qui excluait les avocats. Le Conseil d'État a rendu sa décision ce jour. L'organisation sans lien avec l'objet de la prestation.

Il en résulte qu'en excluant par principe les cabinets d'avocats des prestations auxquelles les entreprises peuvent faire appel pour bénéficier de la prise en compte des besoins des entreprises...

# / À LA RENCONTRE DES PROFESSIONNELS

Par sa participation à plusieurs salons professionnels, le CNB permet aux avocats d'aller à la rencontre des créateurs et des chefs d'entreprise tout en représentant plus largement la profession et son accessibilité.

+ 2 000

visiteurs sur le stand du CNB

+ 100

consultations juridiques

10

miniconférences

## Zoom sur...

### SALON DE L'AGRICULTURE

➤ Conscient des profondes mutations du monde agricole nécessitant un accompagnement juridique accru des exploitants, le CNB a participé pour la première fois au Salon de l'Agriculture dont l'édition 2022 se tenait du 16 février au 6 mars, porte de Versailles.

➤ L'accent était mis sur l'échange : consultations juridiques, mini-conférences et *small talk* ont été dispensés sur des thèmes tels que, notamment, l'agriculteur et sa famille, le droit pénal en agriculture et le droit vétérinaire.

© CNB - SIA 2022



“

L'agriculteur tend à devenir un chef d'entreprise et les enjeux juridiques sont nombreux. Dans ce contexte, les avocats ont donc toute leur place pour les accompagner.

”



## SALON VIVATECH

- Le CNB était **présent pour la première fois en tant que partenaire de Vivatech**, salon dédié aux start-up et aux technologies en Europe, dont l'édition 2022 se tenait du 15 au 18 juin. Ce fut l'occasion pour les avocats d'aller **à la rencontre des entrepreneurs du domaine de l'innovation. Des consultations juridiques ont été réalisées au stand du CNB** sur des thèmes tels que la société, le financement, les levées de fonds, le LBO (fusion par acquisition), la participation aux résultats, l'innovation et la propriété intellectuelle, le numérique, la fiscalité de l'innovation et les aides financières.



© CNB - Vivatech 2022



**VIVA  
TECHNOLOGY**

## LA REF

- Les 29 et 30 août, le CNB a été **pour la deuxième fois partenaire de la Rencontre des entrepreneurs de France (REF)**. En tant que premiers partenaires des entrepreneurs, les avocats les accompagnent notamment dans leur démarche RSE. Les thèmes abordés portaient sur la politique énergétique française, sur la sécurité énergétique, l'approvisionnement et la compétitivité européenne.



## GO ENTREPRENEURS

- **Partenaire officiel de Go Entrepreneurs**, le CNB est allé à la rencontre des créateurs et chefs d'entreprises présents sur le salon les 6 et 7 avril. **Les avocats présents sur le stand ont ainsi échangé avec les visiteurs de l'événement et donné des consultations juridiques** sur les domaines du droit des sociétés, des contrats et documentation contractuelle (CGU, CGV), du droit commercial, du droit du travail, de la fiscalité, de l'exportation de biens et services, de l'implantation à l'étranger, de la protection de la marque et des innovations, ou de l'e-commerce.



## LA BANQUE DE FRANCE

- Le CNB était partenaire du **premier forum des entreprises organisé par la Banque de France** sur le thème de l'innovation, le 10 octobre 2022. Engagés à rencontrer et à accompagner **les créateurs et les chefs d'entreprise**, le CNB et sa commission Droit et entreprise **ont signé un partenariat avec la Banque de France pour rejoindre le réseau des correspondants TPME**. Des conférences et des ateliers interactifs ont été organisés **afin de comprendre les enjeux de l'innovation**.



## SALON BIG

- **Pour la deuxième année consécutive**, le CNB était **partenaire du salon BIG**, le plus grand rassemblement business d'Europe. Celui-ci était placé sous le thème de la « **Métamorphose** ». Le 6 octobre, les entrepreneurs ont ainsi pu bénéficier de **consultations juridiques sur le stand du CNB**. **Marion Couffignal**, présidente de la commission Droit et entreprise, s'est également exprimée sur le thème « **Pérenniser mon entreprise : sur quels enjeux me faire accompagner et quels sont les outils existants ?** »



# MIEUX VIVRE LA PROFESSION D'AVOCAT

Le Conseil national des barreaux œuvre pour accompagner les avocats dans l'exercice de leur profession. Son objectif est de concourir au développement de la profession en identifiant les besoins du marché. L'innovation juri-

dique, l'utilisation d'outils numériques, la formation et le respect de l'égalité sont autant de défis auxquels le CNB répond pour continuer à faire avancer la profession dans un environnement en constante mutation.

# INNOVER POUR SIMPLIFIER

Des innovations de toutes sortes sont présentes au service du métier d'avocat dans l'objectif d'améliorer l'exercice de la profession et de promouvoir l'accès au droit. Dans ce contexte, le CNB assiste l'avocat par des mesures concrètes telles que l'aide à l'utilisation des outils numériques, l'encadrement global de la profession, la formation de commissions, de groupes de travail sur des thèmes sensibles à la profession, ou encore l'organisation d'un concours de projets innovants.

## 7<sup>E</sup> EDITION DU CONCOURS DES PROJETS INNOVANTS

- La finale du 7<sup>e</sup> concours des projets innovants du CNB s'est tenue le 23 novembre. L'enjeu : **accompagner les étudiants et les jeunes avocats** de moins de 2 ans d'exercice, **de la conception de leurs idées à la réalisation** de leur projet.
- Le prix *Alain Hollande* a été remis à Adam Salmon pour son projet « Erga Omnes » qui consiste à « offrir à des personnes en situation de handicap un accès privilégié à un avocat et à la justice pour que cette procédure ne relève plus du parcours du combattant ». Action Prévention a remporté le prix de l'incubateur pour sa plateforme dédiée à la prévention des entreprises en difficulté en « apportant une vision claire et rassurante des procédures juridiques ». Les deux projets ont reçu 5000 euros de dotation.

## 2 QUESTIONS À



**SOPHIE FERRY**  
Présidente  
de la commission  
Prospective  
et innovation

### Quelles sont les missions de votre commission ?

La commission, composée de 10 membres élus, a pour ambition de faciliter l'adaptation des avocats aux évolutions sociétales, juridiques et technologiques, mais également d'anticiper l'avenir pour mieux le construire ensemble, et en rester maître. Elle pense la vision de l'avocat de demain face aux grands enjeux identifiés par la profession.

### Quelle grande action retenir pour l'année 2022 ?

À l'issue des états généraux de la prospective et de l'innovation, la commission a conclu un partenariat avec la Chaire d'excellence CNRS Normandie pour la Paix. Notre objectif commun est de réaliser une recherche collective éclairant les enjeux de la profession d'avocat à l'aune de la notion de droit des générations futures, et ceci en lien avec les différentes problématiques environnementales et technologiques auxquelles notre société fait face.

## 2 QUESTIONS À



**ROY SPITZ**  
Président de  
l'Observatoire  
de la profession  
d'avocat

### Quelles sont les missions de l'Observatoire ?

L'Observatoire, dont une des missions consiste à contribuer au développement économique des cabinets, s'est attaché en 2022 à mieux cerner l'expérience des clients particuliers à l'occasion de leurs parcours de client d'avocats. En effet, aujourd'hui, il ne s'agit plus de gérer une simple relation client, mais bien d'intégrer l'ensemble de la démarche : de la recherche d'un avocat au premier rendez-vous, en passant par la façon de traiter le dossier en y associant, ou pas, le client, pour finir au suivi et évaluation de la satisfaction globale.

### Quelle grande action retenir pour l'année 2022 ?

2022 a vu aussi la naissance d'une nouvelle enquête barométrique sur l'emploi et le recrutement d'avocats qui indique les domaines du droit les plus porteurs, ceux où la demande est la plus forte et ceux qui intéressent les cabinets pour l'année suivante.

# FAIRE AVANCER LA MÉDIATION

## CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE L'ACCORD DE MÉDIATION CONTRESIGNÉ PAR UN AVOCAT

► Le décret n° 2022-245 du 25 février 2022, pris en application de la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021, favorise le développement des modes amiables de règlement des litiges (MARD) tout en valorisant l'acte contresigné par les avocats. L'article 44 de la loi Confiance dans la justice prévoit que l'accord trouvé dans le cadre d'un processus de médiation et formalisé par un acte sous signature privée contresigné par avocat devient un titre exécutoire, par la seule intervention du greffe, sans recours au juge ni au notaire.

► Aux termes du décret, la demande d'apposition de la formule exécutoire est formée par une ou plusieurs parties, par écrit, en double exemplaire, auprès du greffe de la juridiction du domicile du demandeur. Le greffier vérifie sa compétence et la nature de l'acte, à l'exclusion de tout autre contrôle. L'apposition de la formule exécutoire ou la décision de refus est remise ou adressée en lettre simple au demandeur et un double est conservé au greffe.

► Enfin, le décret n° 2022-1353 du 25 octobre 2022 pris en application de l'article 45 de la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 a précisé la composition du Conseil national de la médiation : il est **présidé alternativement pour trois ans par un conseiller d'État nommé par le vice-président du Conseil d'État ou un conseiller à la Cour de cassation nommé par son premier président**. La première vice-présidence est assurée par un des représentants d'associations élu à la majorité simple par les membres du Conseil national de la médiation, et la seconde vice-présidence est confiée au représentant du CNB.

## PREMIERS ÉTATS GÉNÉRAUX DES MARD

► Le 30 septembre 2022, le CNB a organisé la 1<sup>re</sup> édition des États généraux des modes alternatifs de règlement des différends (MARD) pour accompagner le développement des pratiques professionnelles innovantes au sein de la profession d'avocat.

► Cette journée était dédiée à la place de l'avocat au sein des MARD, ceux-ci ayant la volonté d'adapter leur pratique au déploiement de processus amiables ou alternatifs et sollicitant un accompagnement dédié. Ainsi, des outils développés par le CNB tels que les instruments de procédure participative, de médiation et d'arbitrage sont mis à la disposition des avocats.



Réglez vos  
**différends**  
sur un mode  
**différent**

Faites appel à un avocat pour régler pacifiquement vos conflits

Médiation, procédure participative, conciliation, arbitrage : des modes alternatifs de règlement des différends existent. Votre avocat gère les relations et construit avec vous une solution durable pour un règlement serein de vos différends.

Trouvez et consultez votre avocat sur [avocat.fr](http://avocat.fr)



## 2 QUESTIONS À



**HIRBOD DEHGHANI-AZAR**  
Président  
de commission  
ad hoc « MARD »

### Quelles sont les missions de votre commission ?

La commission est la porte d'entrée et de support transversal pour la coordination et la collaboration avec l'ensemble des commissions sur les sujets MARD.

Elle a aussi une mission de représentation et de lobbying auprès des institutions sur la place des avocats dans les MARD.

### Quelle grande action retenir-vous pour l'année 2022 ?

Après avoir œuvré à la défense de la place des avocats au sein du Conseil national de la médiation, le CNB a obtenu la seconde vice-présidence de ce dernier.

Il sera chargé, entre autres, de rendre des avis dans le domaine de la médiation et de proposer aux pouvoirs publics toutes mesures propres à l'améliorer, soumettre un recueil de déontologie applicable à la pratique de la médiation et de suggérer des référentiels nationaux de formation des médiateurs et faire toute recommandation sur la formation.

# / DÉVELOPPER DES SOLUTIONS NUMÉRIQUES

## E-DCM : LA DÉMATÉRIALISATION DES DÉMARCHES DE DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL

- Le 1<sup>er</sup> juin 2022, le CNB a proposé aux avocats et à leurs clients un nouvel outil, l'**e-DCM**, permettant de **dématérialiser sous forme électronique les actes de divorce par consentement mutuel**.
- L'avocat renseigne les informations de l'acte, règle les frais et fait signer la convention de divorce en présence des futurs ex-époux sur la plateforme e-dcm, puis l'e-convention est transmise au notaire par voie électronique directement depuis la plateforme. Ces e-services garantissent une **sécurisation optimale et un gain de temps indéniab**le pour les différentes parties prenantes.
- Le Conseil supérieur du notariat et le Conseil national des barreaux ont signé officiellement le 15 juin **la convention accompagnant le lancement de l'e-DCM et son envoi dématérialisé aux notaires**. Cet avenant a été annexé à la **Charte CNB/CSM du 23 décembre 2020**.

## CONTRIBUTION DU CNB AU DÉPLOIEMENT DE LA QPC

- Le 19 septembre, **Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel**, était invité par le Conseil national des barreaux pour échanger sur le **portail QPC**, dans le cadre de la **participation du CNB** à son déploiement.
- Un mois plus tard, le 13 octobre, le président du CNB **Jérôme Gavaudan** et les élus représentant les avocats de France se rendaient au Conseil constitutionnel pour promouvoir la **question prioritaire de constitutionnalité (QPC)** et le nouveau portail.
- Développé par le Conseil constitutionnel avec la contribution de la profession d'avocat, **un portail web** est accessible sur le site du Conseil constitutionnel. Ce dernier donne accès à toutes les informations sur les QPC et propose une fonctionnalité de recherche jurisprudentielle. Le CNB a publié un guide sur la QPC qui livre tous les éléments pratiques permettant aux avocats de soulever une QPC à l'occasion d'une instance. Ce guide est traduit en anglais.

Signature de la convention accompagnant le lancement de l'e-DCM et son envoi dématérialisé aux notaires le 15 juin 2022.



## 2 QUESTIONS À



**PHILIPPE BARON**  
Président  
de commission  
Numérique

### Quelles sont les missions de votre commission ?

La commission Numérique a pour mission d'accompagner les avocats dans la transition numérique et la dématérialisation. Pour cela, elle contribue à la mise en place d'outils informatiques et de conseils à la destination de la profession d'avocat.

### Quelle grande action retenir-vous pour l'année 2022 ?

2022 est l'année du nouvel e-Barreau qui, lancé en août 2022, répond à un besoin essentiel des avocats : disposer d'un outil performant et intuitif permettant de mieux interagir avec les juridictions.



### WEBINAIRE : PRÉSENTATION DU NOUVEL E-BARREAU

- Premier de plusieurs autres sessions, un **webinaire** s'est tenu le **23 août** afin de présenter le **nouvel e-barreau**. L'objectif était **d'accompagner les avocats** dans la prise en main de ce nouvel outil. Ces présentations ont été réalisées par les membres de la commission Numérique du CNB ainsi que les Ambassadeurs du numérique.



### LANCEMENT DU NOUVEL E-BARREAU

- Fruit d'un **travail collaboratif** entre le **CNB** et les **ambassadeurs du numérique de l'ensemble des barreaux**, le **nouvel e-Barreau** a officiellement été lancé le **24 août 2022**. Bien plus qu'une simple mise à jour de l'outil, il répond aux attentes des avocats en termes de praticité, de gain de temps, d'information en temps réel et d'espace de stockage plus important. Un **e-learning gratuit** a été développé par le CNB pour accompagner les avocats.



### UN ACTE D'AVOCAT 100 % DÉMATÉRIALISÉ

- L'**e-acte** est accessible en ligne **depuis l'e-Barreau**. Cet **acte d'avocat 100 % dématérialisé** est un outil juridique simple à exploiter et rapide à utiliser. Il est totalement **sécurisé** et comporte une **date certifiée**. L'avocat initiateur crée l'acte qui est ensuite transmis aux clients pour signature électronique. Une fois signé, l'e-acte est mis à disposition de l'avocat et des clients.

### LANCEMENT DE LA NOUVELLE E-PLATEFORME DE FORMATION

- Le 2 juin dernier, le CNB a ouvert la nouvelle version de l'e-plateforme de formation continue. Chaque avocat peut désormais accéder à toutes les fonctionnalités utiles à la gestion de son parcours de formation continue et aux replays des webinaires du CNB.

### FORMATION SUR LES OUTILS DU NUMÉRIQUE

- Le Conseil national des barreaux et le barreau de Marseille ont proposé une matinée de **formation sur les outils du numérique** le 16 septembre, dans le cadre de la Juris'Cup. La formation portait sur l'Espace avocat, sur l'e-Dentitas, sur le nouvel e-Barreau, sur l'e-DCM et sur **avocat.fr**.

# AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS

## RAPPORT SUR LE HARCELEMENT ET LA DISCRIMINATION

- Très soucieux de la **lutte contre le harcèlement et la discrimination**, le CNB a engagé des travaux d'envergure sur la question en mettant sur pied un **groupe de travail dédié**.
- Les deux enjeux majeurs résident dans **l'information et la formation** des avocats tant sur les **textes et les procédures** applicables que sur **l'écoute** des victimes. Le premier rapport du groupe de travail préconise la rédaction ultérieure d'un **guide permettant d'avoir une base commune** de connaissances et la mise en place **d'un dispositif d'alerte et de protection des victimes**.

## HARCELEMENT SEXUEL : DE NOUVELLES SANCTIONS CONTRE LES CABINETS MIS EN CAUSE

- Parmi les **nouvelles sanctions disciplinaires pour harcèlement sexuel en cabinet**, le CNB a présenté à la chancellerie l'interdiction temporaire, pour l'avocat condamné disciplinairement, de conclure un nouveau contrat de collaboration ou un nouveau contrat de stage avec un élève-avocat et d'encadrer un nouveau collaborateur ou un nouvel élève-avocat. Cette sanction est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

## FORMATION « AVOCATS ET ACCESSIBILITÉ »

- Le **6 juillet 2022**, le CNB a dispensé une **formation sur le handicap** intitulée « **Avocats et accessibilité** ». Celle-ci portait sur la reconnaissance du handicap pour une **justice accessible** à tous et sur le **droit à la compensation reconnu** pour les personnes handicapées. Les avocats doivent adapter leurs locaux professionnels afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions leurs clients en situation de handicap.

## TOUR DE FRANCE DE LA MALLETTE « JUSTICE ET HANDICAP »

- En décembre 2022, le CNB entamait la tournée nationale de la **mallette « Justice et handicap »** dans les juridictions et les barreaux. Lancée en septembre 2021, son objectif est de **former les avocats sur le droit du handicap et l'accueil en cabinet** des personnes en situation de handicap.

## 2 QUESTIONS À



**CHARLES-ÉDOUARD PELLETIER**

Président de la commission Collaboration

### Quelles sont les missions de votre commission ?

Les particularités de l'exercice du collaborateur ont fondé la création de la commission qui instruit les demandes d'avis des collaborateurs et collaborateurs (hors litige), recense les difficultés, anticipe et amorce les évolutions utiles. Elle formule des recommandations sur l'exécution du contrat de collaboration.

### Quelle grande action retenez-vous pour l'année 2022 ?

La commission veille à l'équilibre entre la préservation des intérêts du cabinet et la protection du collaborateur, en ce sens, l'instauration du contrôle *a posteriori*. La parentalité a été renforcée : suppression du délai de prévenance pour l'enfant prématuré et congé spécifique pour hospitalisation du nouveau-né. La création de la boîte collab-maternité a permis la libération des prestations maternité dans les dossiers bloqués à la CNAM. Un nouveau contrat-type de collaboration a été édité.

## 2 QUESTIONS À



**ANNE-MARIE MENDIBOURE**

Responsable du groupe de travail Harcèlement et discrimination

### Quelles sont les missions de votre groupe de travail ?

Les problèmes de harcèlement moral et de discrimination ne sont pas une préoccupation nouvelle pour la profession qui, depuis plusieurs années, a mis en place des dispositifs pour appréhender ces phénomènes et les combattre. Ces actions ne rencontraient cependant pas le succès escompté.

Le CNB a donc décidé en 2022 d'accentuer son action pour apporter des réponses plus efficaces et de nature à prendre en compte les impératifs issus des directives européennes, ainsi que l'évolution législative et jurisprudentielle qui s'impose.

### Quelle grande action retenez-vous pour l'année 2022 ?

Un groupe de travail réunissant les commissions Égalité, Collaboration, Statut professionnel de l'avocat, Formation et Règles et usages a ainsi été mis sur pied. Il se réunit chaque mois et a présenté deux rapports d'étapes dans la perspective de son plan d'action 2023, qui s'accompagnera de la publication d'un guide.

# ACCOMPAGNER LA PROFESSION

## PREMIER WEBINAIRE SUR LA PROTECTION SOCIALE

- Le CNB a organisé un **premier webinaire sur la protection sociale des avocats le 22 juin**, l'occasion de rappeler l'ensemble des dispositifs de **protection sociale** dont peuvent disposer les avocats. Le débat a porté sur les questions de la retraite, de la maladie, des accidents du travail et des garanties complémentaires.



## AUDITION PAR LA COMMISSION AD HOC PROTECTION SOCIALE DE M. LE DÉPUTÉ STÉPHANE VIRY, AU SUJET DES RETRAITES

- La commission ad hoc Protection sociale du CNB échange régulièrement avec les parlementaires, dont Stéphane Viry (député, avocat de profession, membre de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale) sur la spécificité du régime de retraite de la profession d'avocat. Le CNB demeure constamment vigilant et l'autonomie du régime de retraite des avocats semble sauvegardée. La réforme aura des impacts qu'il s'agit de mesurer en détail.

## 2 QUESTIONS À



**MARIE-AIMÉE PEYRON ET CATHELINÉ MODAT**  
Présidentes de la commission ad hoc Protection sociale

### Quelles sont les missions de votre commission ?

Les avocats bénéficient de mécanismes de protection sociale qui leur sont propres et doivent assurer une couverture adaptée aux risques et aux contraintes spécifiques de la profession. La commission traite ces sujets en relation avec les caisses et organismes de protection sociale : réflexion sur les pistes d'amélioration des régimes, formation et information des confrères sur les dispositifs existants.

### Quelle grande action retenez-vous pour l'année 2022 ?

La commission a suivi les annonces de projet de réforme des retraites afin d'analyser les incidences sur le régime des avocats. Elle a également lancé un cycle de webinaires sur la protection sociale et prépare une FAQ pour répondre aux questions des confrères. Enfin, elle a amorcé une vaste réflexion sur l'assurance chômage et les mécanismes protégeant les avocats en cas de difficultés.

## 2 QUESTIONS À



**LAURENCE ROQUES**



**MATTHIEU BOISSAVY**



**ROLAND RODRIGUEZ**

Responsables du groupe de travail Comité consultatif conjoint de déontologie de la relation magistrats-avocats.

### Quelles sont les missions de votre groupe de travail ?

Partant du constat que les relations entre les magistrats et les avocats se sont complexifiées et qu'une distance s'est creusée, les instances représentatives des professions d'avocat et de magistrat ont décidé d'entreprendre une réflexion sur leurs pratiques professionnelles afin de renouer le dialogue et de rétablir leur confiance mutuelle à travers le Conseil consultatif conjoint (CCC).

### Quelle grande action retenez-vous pour l'année 2022 ?

Le CCC a mis en place 3 groupes de travail qui ont chacun rendu leur rapport diffusé sur le site Internet de la Cour de cassation le 20 juin : un recueil d'usages et de bonnes pratiques, des réflexions prospectives (*open data*, construction des nouveaux palais de justice, modes alternatifs de règlement des différends), réflexion autour de cas concrets en matière de déontologie.

## ADOPTION DU CODE DE DÉONTOLOGIE

- La **nouvelle procédure disciplinaire des avocats** est entrée en application le **1<sup>er</sup> juillet**. Le CNB a été très mobilisé sur ce dossier : en outre, son assemblée générale a élaboré le **projet de code de déontologie de la profession**, prévu par la loi Confiance. Il a été **soumis à la chancellerie en vue de sa publication**. Le CNB a également réalisé une fiche pratique à destination des avocats.

## AMENDEMENT DU TEXTE ENCADRANT L'ACTIVITÉ DE CONSEIL

- La **proposition de loi** encadrant l'intervention des cabinets de conseil privés dans les politiques publiques a été **adoptée par la commission des lois du Sénat en octobre 2022**.
- Grâce à la **mobilisation du CNB et du barreau de Paris**, les avocats ont été exclus de la liste de prestations de conseils concernées par le texte. Le conseil juridique est considéré comme une prestation de conseil, sauf en cas d'assistance ou de présentation d'un client devant une juridiction.
- Selon Cécile Cukierman (sénatrice CRCE de la Loire), « les soumettre, sur des questions de conflits d'intérêts, au contrôle de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique créerait un conflit de compétences avec les instances disciplinaires de leur profession ».

## UNE ORDONNANCE EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE

- L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023, prise en application de l'article 7 loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante, est le fruit d'un travail de concertation mené par la Direction générale des entreprises avec les représentants des professions concernées, dont le Conseil national des barreaux. Cette ordonnance a pour but de clarifier et simplifier les règles applicables aux sociétés des professions libérales réglementées.

## 2 QUESTIONS À



**PHILIPPE TOUZET**  
Président de la commission Statut professionnel de l'avocat

### Quelles sont les missions de votre commission ?

La commission rend des avis techniques en réponse aux questions des bâtonniers portant sur les sujets de structures professionnelles. En 2022, les problématiques liées à la pluralité des exercices se sont multipliées. Elle suit également tous les projets de réformes dans ce domaine et réfléchit aux évolutions nécessaires.

### Quelle grande action retenez-vous pour l'année 2022 ?

La réforme des structures d'exercice ! Le gouvernement a été habilité à légiférer par voie d'ordonnance. La Direction générale des entreprises, chargée de la rédaction du projet, a consulté la commission qui a travaillé en profondeur sur chaque étape pour faire valoir ses propositions. Le projet finalisé, en cours d'examen devant le Conseil d'État, recèle encore des difficultés que nous tentons de régler en ayant des échanges nourris avec les pouvoirs publics.

## 2 QUESTIONS À



**LAURENCE JUNOD-FANGET**  
Présidente de commission Règles et usages

### Quelles sont les missions de votre commission ?

La commission des Règles et usages est chargée non seulement de préparer les textes relatifs à l'unification des règles et usages de la profession d'avocat, mais également de répondre aux demandes d'avis déontologiques sollicités par les bâtonniers.

### Quelle grande action retenez-vous pour l'année 2022 ?

La commission a participé à la rédaction du décret du 30 juin 2022 et de la circulaire du 9 novembre 2022 fixant les conditions d'application de la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire en matière disciplinaire. Elle a préparé le code de déontologie des avocats qui sera publié en 2023 par décret en Conseil d'État. Conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 1<sup>er</sup> juillet 2022, elle a étudié, avec le groupe de travail intercommissions qu'elle a créé, les modalités d'application des règles déontologiques à l'avocat exerçant une activité commerciale dérogatoire dans le cadre d'une société distincte de son cabinet (D. 27 nov. 1991, art. 111).

## MIEUX CONNAÎTRE LES BESOINS DE LA PROFESSION

- Le Conseil national des barreaux, par le biais de son **Observatoire**, a lancé une **enquête** afin de mieux connaître **l'exercice des avocats, les besoins de recrutement des cabinets et les profils les plus recherchés**. À cet effet, une **étude barométrique** a été lancée, se penchant sur **les besoins et les évolutions** en cours dans le cadre de la relation de l'avocat-client.
- Une **dynamique positive de l'activité** de la profession d'avocat en 2022 se dégage, entraînant un **besoin de recrutement**. Cependant, les résultats de la consultation et les interviews menées auprès d'avocats recruteurs font apparaître des **difficultés de recrutement**. **L'inexpérience** des candidats et leur **manque de compétences** sont les **principales difficultés** remontées. En outre, par leur **position géographique**, certains barreaux souffrent de problème de recrutement car **ils sont mis en concurrence** avec des barreaux voisins plus attractifs.
- Enfin, certains **secteurs considérés comme porteurs** tels que les droits de l'arbitrage, le numérique, l'environnement et la protection personnelle recrutent peu. Les cabinets sont réticents à se positionner sur ces domaines. En revanche, les secteurs traditionnels comme le droit généraliste, le droit du travail, le droit des sociétés ont d'importants besoins de recrutement.

## DÉFENSE DU PÉRIMÈTRE DU DROIT : LE CNB AGIT ET GAGNE POUR DÉFENDRE LE PÉRIMÈTRE DE LA PROFESSION

- Le 15 septembre 2022, la cour d'appel de Paris a annulé une convention passée entre une société de réduction de coûts sur les charges liées à la rémunération du travail et un avocat. Elle a jugé que le CNB, intervenant volontaire en l'espèce, avait un intérêt à agir pour défendre **l'intérêt collectif de la profession d'avocat**. La cour d'appel a condamné la société au paiement de la somme symbolique d'un euro en réparation du préjudice moral du CNB.

**8** avocats sur 10 déclarent que l'activité de leur cabinet est en développement (39%) ou stable (43%)\*.

**31 %**

des associés et individuels exerçant dans des cabinets en développement envisagent de recruter, contre 20 % en moyenne pour les avocats associés et individuels\*.

\* Source : enquête emploi de l'Observatoire de la profession d'avocat.

## 2 QUESTIONS À



**MARTIN  
PRADEL**  
Président  
de la commission  
Exercice du droit

### Quelles sont les missions de votre commission?

Elle suit les actions du CNB pour la défense de l'exercice du droit, et se tient aux cotés des ordres et des avocats quand un exercice illégal est signalé. Elle réfléchit aux nouvelles modalités d'exercice des avocats et à ce titre, elle est à l'initiative et développe [consultation.avocat.fr](https://consultation.avocat.fr), première LegalTech d'Europe.

### Quelle grande action reprenez-vous pour l'année 2022 ?

La refonte du vademecum de l'exercice du droit qui sera publié au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Je retiens aussi la contribution des membres de la commission aux débats du CNB, notamment sur la définition de la déontologie qui s'applique aux avocats engagés dans la commercialisation de services connexes à leur activité principale. Je pense aux victoires judiciaires importantes pour notre profession, qui ont mobilisé les membres et les experts de notre commission.

## 2 QUESTIONS À



**GRÉGOIRE  
NIANGO**  
Président du  
Centre de  
recherche et  
d'études des  
avocats (CREA)

### Quelles sont les missions du CREA ?

Le CREA agit pour le compte de la profession en proposant des réflexions sur le long terme avec pour objectif, entre autres, de faciliter l'adaptation de l'avocat au monde qui l'entoure.

### Quelle grande action reprenez-vous pour l'année 2022 ?

Le fil rouge de cette mandature est une étude ambitieuse sur la demande de droit. L'année 2021 avait été consacrée au positionnement théorique du sujet et la définition même de la problématique, élaborés grâce à des interviews de personnes particulièrement qualifiées. L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration de la méthodologie de l'étude et à sa mise en œuvre. La matière première de l'étude est composée des saisines du défenseur des droits, ce matériau n'ayant jamais été soumis à étude statistique détaillée. La partie statistique sera réalisée par l'Observatoire de la profession d'avocat. L'étude sera achevée en 2023.

## RENCONTRES ET FORMATIONS AU SERVICE DE LA PROFESSION

### 11 MARS

À l'occasion de **l'assemblée générale**, le CNB a signé une **convention de partenariat avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)**, par laquelle il s'engage à mettre en relation des avocats et des établissements français de l'étranger. L'idée est de les **sensibiliser au métier d'avocat**, à son importance, à l'importance du droit dans nos sociétés. Animées en visioconférence, les interventions traitaient toutes des injustices, thème sélectionné pour cette année.

### 2 & 3 JUIN

Le CNB a coorganisé la **5<sup>e</sup> édition du Forum de la formation** à Montpellier sur le thème « **L'attractivité des écoles d'avocats** ». Ce forum réunissant institutions, encadrement et formateurs était l'occasion de réfléchir sur la formation de l'avocat.

### 30 SEPTEMBRE

Le CNB a organisé un **colloque** pour dresser un **bilan sur l'année de pratique du Code de la justice pénale des mineurs**. Le collectif Justice des enfants est intervenu. Des professionnels de la **justice des enfants** et des associations intervenant auprès des familles et des jeunes ainsi que des professionnels de l'enfance y étaient regroupés.

### 11 OCTOBRE

Le CNB a organisé un **colloque en partenariat avec l'École nationale de la magistrature** sur le thème « **Nouvelles figures contractuelles au procès** ».

### 20 OCTOBRE

Le CNB organisait **en partenariat avec l'École nationale de la magistrature et la Compagnie nationale des experts médecins de justice, un colloque sur l'expertise dans le procès pénal**. Ce colloque a porté sur la complexité et la technicité de la matière pénale. Le débat judiciaire laisse ainsi aujourd'hui une place prépondérante aux opérations d'expertise.

### 17 NOVEMBRE

**Les 50 ans du CRFPA** se sont tenus à **l'Élysées Biarritz** en présence du garde des Sceaux. Ce moment a permis de revenir sur le chemin parcouru pour préparer l'avenir et améliorer la formation des élèves-avocats.



## Zoom sur...

- 18<sup>e</sup> édition des États généraux du droit de la famille et du patrimoine - **1521 personnes formées** (7 et 8 mars);
- États généraux des modes relatifs de règlement des différends (MARD) - **201 personnes formées** (30 septembre);
- 14<sup>e</sup> édition des États généraux du dommage corporel - **413 personnes formées** (24 novembre).

## 2 QUESTIONS À



**JEAN-FRANÇOIS MÉRIENNE**

Président de la commission Formation professionnelle

### Quelles sont les missions de votre commission ?

Elle met en œuvre les missions du CNB en matière de formation. Notamment, elle :

- définit les principes d'organisation de la formation des élèves-avocats et en harmonise les programmes ;
- définit les modalités selon lesquelles s'accomplit la formation continue des avocats ;
- coordonne et contrôle les actions de formation des CRFPA ;
- assure le financement des CRFPA ;
- détermine les conditions générales d'obtention des mentions de spécialisation et en propose la liste.

### Quelle grande action retenir pour l'année 2022 ?

La commission a célébré, le 17 novembre, les 50 ans des CRFPA en présence du ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti. Cet événement a été l'occasion d'aborder l'avenir de la formation des avocats sur le plan de son organisation institutionnelle, financière et politique et des programmes et des bonnes pratiques de formation.



# FAIRE RAYONNER LA PROFESSION

Plus que jamais, valoriser et représenter la profession d'avocat ainsi que son image ont été les leitmotifs du CNB pendant l'année 2022. Une large campagne de communication auprès du grand public et des institutionnels a ainsi été entreprise, en parallèle de laquelle le CNB a également été un vec-

teur du rayonnement de la profession en défendant ses intérêts sur la scène internationale. Des débats et des communiqués de presse autour de la profession d'avocat à l'international et en Europe ont notamment été organisés tout au long de l'année.

# / COMMUNIQUER AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

En 2022, le CNB a lancé un large dispositif de communication auprès du grand public afin de valoriser l'expertise de l'avocat dans tous les domaines de son activité professionnelle. Une campagne de grande envergure a notamment été lancée en partenariat avec France Télévisions et le média en ligne Brut. L'opération avait pour double objectif de faire tomber les préjugés existant auprès d'un public réticent à solliciter un avocat et de faire la promotion du site [avocat.fr](http://avocat.fr), afin d'amener les justiciables à s'y connecter et à y rechercher les professionnels correspondant à leurs besoins. Objectif rempli : la campagne a permis d'apporter une visibilité exceptionnelle à la profession d'avocat et au site [avocat.fr](http://avocat.fr).

## 421

### spots

valorisant toutes les spécialités de la profession d'avocat ont été diffusés de janvier à avril 2022.

## 33

### millions

de Français ont visionné la campagne du CNB diffusée sur FranceTélévisions au début du mois de juillet 2022.

## 34 %

### d'augmentation

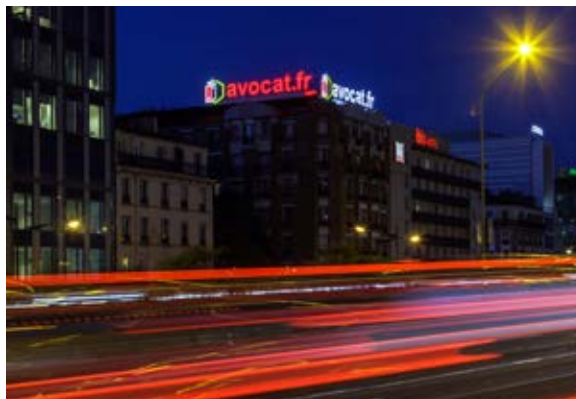
d'accès à [avocat.fr](http://avocat.fr) via les moteurs de recherche.

## UNE ENSEIGNE LUMINEUSE POUR AVOCAT.FR

- Une enseigne lumineuse\* a été installée sur un immeuble de la porte de Clichy faisant la promotion du site [avocat.fr](http://avocat.fr). Proche du palais de justice, elle incite ainsi le public à se connecter au site afin de rechercher un avocat.

\*L'enseigne est éteinte en journée afin de respecter le plan de sobriété énergétique.

© CNB - 2022



2 QUESTIONS À



**FARID  
HAMEL**

Président  
de la commission  
Communication  
institutionnelle

### Quelles sont les missions de votre commission ?

Notre commission vise à mettre en valeur la profession d'avocat auprès de tous les publics, des entreprises et des institutions. Elle contribue à développer le « réflexe avocat » à travers des campagnes de communication, des événements formateurs et le développement de la communication digitale.

### Quelle grande action retenir- vous pour l'année 2022 ?

La campagne de grande ampleur réalisée en partenariat avec FranceTV et Brut. Une campagne en 2 temps : d'abord sur les chaînes de FranceTV avec pour objectif de promouvoir [avocat.fr](http://avocat.fr), puis avec Brut pour toucher un public plus jeune et briser les idées reçues sur la profession. Très bien reçue par la profession, elle a également touché tous les publics (et 86 % des Français considèrent qu'elle démontre l'utilité du recours à l'avocat\*) et a permis une hausse des consultations sur [avocat.fr](http://avocat.fr).

\* Sondage Ifop 2022.

## UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION DE GRANDE ENVERGURE EN COLLABORATION AVEC BRUT. ET FRANCE TÉLÉVISIONS

► De janvier à juillet 2022, le CNB a lancé une **opération de communication grand public en lien avec le groupe France Télévisions et le média en ligne Brut.** À travers un dispositif convergent entre télévision, digital et *social média*, cette dernière avait pour but de sensibiliser les Français au sentiment d'injustice face à l'accès au droit et à l'accessibilité à un avocat.

► C'est dans cet objectif d'information et de sensibilisation que le CNB a choisi France Télévisions pour collaborer autour de la campagne intitulée « **Juste ou Injuste** », conçue par France tv lab, cellule de **France Télévisions** spécialisée dans la production de contenus à l'axe narratif innovant. **En 7 mois, 33 spots sont apparus 140 fois** sur les chaînes du groupe France Télévisions et sur la plateforme france.tv.

► Une première série de clips publicitaires décrivant des situations d'injustice et **mettant en avant le rôle des avocats dans la protection des droits** a été diffusée de janvier à avril sur Télématin (France 2), et du vendredi au dimanche après 20 heures sur France 2, France 3 et France 5. Une nouvelle série diffusée sur les mêmes créneaux à partir du mois d'avril a quant à elle fait la **promotion d'avocat.fr** et de tous les services proposés par la plateforme. Ces spots incitant les justiciables à consulter le site avocat.fr pour des consultations en cabinet, par téléphone ou par mail, ont fait grimper la fréquentation des plateformes en ligne de la profession d'avocat.



Le CNB a souhaité une campagne ancrée dans le quotidien des avocats pour montrer toutes les réalités du métier. Quinze thématiques ont été traitées pour démystifier le métier et lutter contre les idées reçues.



4,9  
millions  
de vues

c'est le bilan d'audience très positif établi par la commission Communication et l'équipe de France Télévisions, concernant les 6 vidéos sur 15 diffusées à date.



► Le CNB a parallèlement travaillé en **partenariat avec Brut** sur la **conception et la diffusion de 15 vidéos donnant la parole aux avocats**. Ces reportages ont permis de suivre des professionnels dans le **quotidien de l'exercice de leurs fonctions** et de mettre en exergue la réalité de leur métier. Cela a par exemple permis de partager le témoignage d'une avocate accompagnatrice des victimes de violences conjugales et de suivre pendant 24 h une avocate assurant des permanences pénales.

► Le CNB avait lancé un **appel à contribution** auprès des avocats dès début janvier, afin qu'ils participent au tournage de vidéos **mettant en scène leur quotidien** et en écrivent eux-mêmes les scripts. Des élus issus de différentes commissions du CNB se sont également concertés pour réfléchir à des thématiques, imaginer des histoires et rédiger des scénarios. Des situations et des problématiques ont été identifiées dans chaque spécialité de l'avocat afin de **représenter la diversité de la profession**.

► Un pari réussi qui a permis le **rayonnement de la profession** auprès du grand public et un **meilleur accès aux plateformes** à disposition des justiciables!

# 91 %

## des Français

trouvent la campagne claire et facile à comprendre et 86 % trouvent qu'elle démontre l'utilité et la légitimité de recourir à un avocat.

# 28 %

## d'augmentation

d'accès direct au site [consultation.avocat.fr](http://consultation.avocat.fr) et une hausse du chiffre d'affaires de 450 000 €.

# 75 %

## des 25 ans et plus

ont été touchés par ces messages publicitaires.

**Clémence**  
Avocate  
en droit pénal



“

Je me suis portée volontaire pour intervenir dans ce reportage car j'ai voulu participer à la valorisation de notre métier, et surtout en faire la pédagogie : avoir accès à un avocat et assurer les droits des justiciables, partout et tout le temps, c'est la base de notre démocratie. C'est ce que j'ai voulu porter dans le cadre de cette campagne de communication, en montrant les coulisses d'une permanence pénale, notamment.

”

# PORTER LA PROFESSION AUPRÈS DES INSTITUTIONS

Tout au long de l'année 2022, le CNB est allé à la rencontre des institutionnels avec pour objectif de porter les intérêts de la profession d'avocat. Des journées de débats, des rencontres avec des magistrats, des actions de communication et des événements à portée nationale sont venus nourrir la notoriété des avocats afin de mieux faire connaître leur métier et leurs domaines d'expertise. L'enjeu est primordial pour rapprocher l'avocat des différentes professions institutionnelles.

## PRINTEMPS DES AVOCATS : AIDER LES FRANÇAIS À RENOUER AVEC LEURS DROITS

- Le 9 mars 2022, le CNB organisait le **Printemps des avocats**, une journée de débats prenant place à la Maison de la chimie. L'objectif : **réunir justiciables, institutions et professionnels pour alerter sur le sentiment d'injustice** des Français et aider ces derniers à **renouer avec leurs droits**. Cette journée était l'occasion de réunir les acteurs de la société civile et des professionnels de la justice afin de débattre sur le thème des injustices. Ces débats ont notamment permis **d'apporter des solutions concrètes** afin que les concitoyens ne cèdent pas au renoncement de leurs droits.
- Dans un discours prononcé en fin de matinée, le président du CNB, Jérôme Gavaudan, a rappelé toute l'importance de cette journée consacrée aux échanges sur l'avenir de la justice. Une journée qui avait également une vocation symbolique, puisqu'elle célébrait les **30 ans du Conseil national des barreaux**. Le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, est également intervenu en soulignant que la lutte contre les injustices devait être le combat des avocats et de tous.
- Une après-midi entière fut consacrée à un débat sur l'avenir de la justice vue par les Français. La présentation des résultats de la plateforme citoyenne *Make.org* a permis de **mesurer l'importance du sentiment d'injustice auprès des Français**, qu'il soit géographique, économique ou social. Les justiciables sont en quête d'une justice moins chère, plus accessible, plus efficace, plus égale et plus rapide.

12

**personnalités  
politiques**

ont relayé l'événement  
sur Twitter.

413

**mentions**

du #printempsdesavocats.

## 2 QUESTIONS À



### BERNARD FAU ET FLORIAN BORG

Responsables du  
groupe de travail  
« Présentation des  
écritures »

### Quelles sont les missions de votre groupe de travail ?

À la suite de la ferme opposition de la profession aux premiers travaux de la chancellerie sur l'encadrement méthodologique des écritures et la limitation à un certain nombre de mots des écritures, un groupe de travail sur la présentation des écritures a été constitué. Son objectif était d'engager une réflexion concertée entre des représentants de la Cour de cassation, des présidents de cours d'appel et de tribunal judiciaire, du CNB, du barreau de Paris, de la conférence des bâtonniers et de l'ordre des avocats au Conseil.

### Quelle grande action retenez-vous pour l'année 2022 ?

Le consensus s'est arrêté sur l'adoption d'un guide appréhendé comme un outil pédagogique, notamment dans une perspective de formation des professionnels du droit.

## RENCONTRES INSTITUTIONNELLES

- Le pôle en charge des affaires publiques du CNB organise régulièrement des **rencontres auprès d'institutionnels** afin de rester un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur des questions juridiques et judiciaires. L'objectif est de développer et professionnaliser la **stratégie d'influence et de lobbying** de la profession autour de trois missions.
- La première consiste à **mieux structurer la fonction au service de la stratégie de lobbying**. L'idée est ainsi d'accompagner les élus du CNB afin de les préparer au contact des pouvoirs publics. La deuxième mission est **d'élargir le champ d'action du CNB à d'autres institutions et décideurs publics**, tels que les ministères de la **Santé, de l'Éducation nationale, des syndicats de salariés, des organisations patronales**. La troisième mission est **d'agir en toute transparence en communiquant sur les activités du CNB**.



# +50

## réunions

entre le CNB et des parlementaires de l'ensemble des groupes représentés au Parlement à Paris et en province en 2022.

# +30

## auditions

parlementaires organisées par le CNB pour défendre ses positions sur les textes législatifs en discussion au Parlement.

# +40

## amendements

et contributions écrites adressés au Parlement par le CNB.



### Zoom sur...

#### SALON DES MAIRES, 22-24 NOVEMBRE 2022

- Pendant ces trois jours de rencontres, des consultations juridiques ont été organisées par les avocats pour accompagner les collectivités et les élus locaux dans leurs problèmes juridiques. À cette occasion, le CNB avait publié le fascicule *Les avocats aux côtés des élus locaux et des collectivités territoriales*.

Le Salon des Maires a été pour les avocats l'occasion de réaffirmer leur position de partenaires indispensables auprès des personnes publiques afin de défendre pleinement leurs intérêts.

## 2 QUESTIONS À



### BERNARD FAU

Président de la commission des textes

#### Quelles sont les missions de votre commission ?

Elle est chargée d'analyser les textes législatifs et réglementaires ne relevant pas de la compétence des autres commissions et de définir la position qui est soumise à l'approbation de l'assemblée générale. De ce fait, elle se trouve au carrefour d'importantes réformes, tant processuelles que de droit substantiel, et travaille en liaison constante avec la Direction des affaires publiques du CNB.

#### Quelle grande action retenir-vous pour l'année 2022 ?

Nos avancées de 2022 ont été le lancement, avec la commission Numérique, d'un module de signature électronique des conventions de divorce (« e-DCM »), la publication d'un guide pratique sur la QPC pour les avocats, ainsi que l'actualisation du modèle de convention de divorce par consentement mutuel en prévision de la systématisation de l'IFPA à tous les titres exécutoires fixant une pension alimentaire.

# REPRÉSENTER LA PROFESSION À L'INTERNATIONAL

Conscient des enjeux internationaux pour la profession d'avocat, le CNB s'attache à assurer son rayonnement au-delà des frontières. En coopération avec de nombreuses organisations, il se charge de défendre les intérêts de la profession sur la scène internationale, de partager ses valeurs, d'assurer la représentation du barreau français et de promouvoir l'implantation des cabinets français à l'étranger.

## LAURENCE BOONE S'ALLIE AU CNB DANS LA DÉFENSE DE L'ÉTAT DE DROIT EN EUROPE

➤ Aux côtés du président du CNB Jérôme Gavaudan, Laurence Boone, la secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée de l'Europe, a lancé un cycle de conférences sur l'État de droit dans l'Union européenne, dont la première session était consacrée à « l'indépendance de la justice en Europe », aux côtés de magistrats, avocats et experts européens. Un « cycle européen de l'État de droit » se poursuit avec le CNB pour l'année 2023 avec l'organisation d'ateliers et de rencontres en lien avec la société civile européenne.

## WEBINAIRES : PROMOUVOIR LA PROFESSION À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

➤ Dans le cadre de la **présidence française du Conseil de l'Union européenne du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022**, le Conseil national des barreaux a organisé un cycle de webinaires sur les thématiques européennes. Ce fut l'occasion de mieux faire **connaître le rôle des avocats dans la construction européenne** et de promouvoir la profession au sein des politiques européennes.

## E-DÉBAT « ENTREPRISES ET DROITS HUMAINS » AVEC RAPHAËL GLUCKSMANN

➤ Le CNB a organisé le **8 juillet 2022 un webinaire** en présence de Marie-Aimée Peyron, Marion Couffinal et du député européen Raphaël Glucksmann.

➤ Cet e-débat était l'occasion d'échanger sur la **proposition de directive européenne relative au devoir de vigilance des entreprises**. L'objectif est d'harmoniser les règles à l'échelle européenne pour lutter plus efficacement contre les entreprises qui ne respectent pas ce droit de vigilance.



## 2 QUESTIONS À



### JACQUES TAQUET

Président de la  
commission Affaires  
européennes  
et internationales

### Quelles sont les missions de votre commission ?

La CAEI défend les intérêts de la profession sur la scène internationale et en assure le rayonnement. Elle représente le CNB auprès des institutions internationales et assure une veille juridique sur tous les textes internationaux impactant la profession. La défense des avocats en danger est également l'une des priorités de la CAEI, qui y travaille en lien avec l'Observatoire international des avocats en danger. Nous coopérons avec les barreaux étrangers pour renforcer leur indépendance, faciliter la mobilité des avocats français à l'étranger et promouvoir le droit continental, la francophonie et le modèle français à l'étranger.

### Quelle grande action reprenez-vous pour l'année 2022 ?

L'année 2022 aura été marquée par la PFUE, la défense du bâtonnier Kilani en Tunisie et un succès dans le contentieux DAC6 pour la défense du secret professionnel.



## JÉRÔME GAVAUDAN À LA PRÉSIDENTIE DE L'OIAD

- L'Observatoire international des avocats en danger a pour objet de **défendre les avocats menacés** dans le cadre de l'exercice de leur profession et de **dénoncer les situations attentatoires aux droits de la défense au-delà des frontières**. Il rassemble **34 barreaux dans 9 pays**. Le **20 mai** dernier, le Conseil national des barreaux, avec à sa tête Jérôme Gavaudan, a pris la **présidence de l'OIAD**.

## G7 DES AVOCATS

- Le **G7 des avocats** s'est réuni à Berlin le **27 mai**, en perspective du sommet du G7 de juin 2022. À l'issue de cette réunion, **3 résolutions ont été adoptées** : sur la confidentialité des relations entre l'avocat et son client, sur la guerre en Ukraine et sur l'organisation d'une réunion des ministres de la Justice du G7 conformément aux souhaits du CNB. Une **seconde réunion** s'est tenue en marge de la conférence annuelle de l'International Bar Association (IBA) en novembre dernier à Miami. La réunion a notamment porté sur le 8<sup>e</sup> paquet de sanctions de l'Union européenne contre la Russie.

## 2 QUESTIONS À



**DAVID LEVY ET  
ANNE-MARIE  
MENDIBOURE**

Responsables du groupe de travail « Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme »

### Quelles sont les missions de votre groupe de travail ?

Il assure le suivi de l'élaboration des textes nationaux et européens sur la LBC-FT et de la formation/information des avocats. Il est en relation constante avec les autorités administratives compétentes (TRACFIN, DG Trésor, etc.). À ce titre, il participe aux réunions mensuelles du COLB et a été chargé de la représentation de la profession lors de l'évaluation du GAFI de juillet 2021 et de ses suites.

### Quelle grande action retenez-vous pour l'année 2022 ?

Le suivi du Paquet législatif européen LBC-FT (règlement et directive) qui prévoit l'instauration d'une autorité européenne de lutte contre le blanchiment d'argent (AMLA), une supervision nationale et une 6<sup>e</sup> directive antiblanchiment. L'information des avocats sur les sanctions adoptées contre la Russie à la suite du déclenchement du conflit en Ukraine.



# ANNEXE

# PANORAMA 2022

## DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL DU CNB

# COMMISSION FORMATION PROFESSIONNELLE

La commission est en charge des nombreuses missions confiées par les textes au CNB en matière de formation initiale, de formation continue et de spécialisation des avocats. Elle est en relation étroite avec les écoles d'avocats.

## AUTRES RÉUSSITES 2022

La 5<sup>e</sup> édition du Forum de la formation s'est tenue les 2 et 3 juin 2022. Pour la première fois, les élèves-avocats ont participé à cette journée consacrée à l'attractivité des CRFPA avec des échanges sur « l'exigence de qualité » et « la nécessité d'ouverture ». L'année 2022 a également vu naître la plateforme spécialisation et l'obtention de 2 nouvelles mentions de spécialisation : droit des enfants et droit de la protection des données personnelles.

Retrouvez l'interview complète de Jean-François Mérienne page 35.

12

ateliers animés par tous les CRFPA au 5<sup>e</sup> Forum de la formation.

247

élèves-avocats titulaires d'une aide financière sur critères sociaux attribuée par la commission Formation en 2022.

91 %

des candidats à une spécialisation satisfaits de leur expérience.

# COMMISSION ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE

Le champ de compétence de la commission recouvre l'ensemble de l'aide juridique telle qu'elle est régie par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 et le décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020, à savoir l'aide juridictionnelle, l'aide à l'intervention de l'avocat dans les procédures non juridictionnelles et l'aide à l'accès au droit.

36 €

c'est la revalorisation du montant de l'UV depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## AUTRES RÉUSSITES 2022

En 2022, notre commission a vu s'accomplir la mise à jour des AFM intégrant l'AJ Garantie au 17 janvier, formulaire unique AJ/CO à compter du 1<sup>er</sup> février, la Convention de partenariat relative à l'accès au droit des exilés en Calaisie, le respect des délais de remboursement du dispositif « Avances AJ COVID » au 31 décembre ou encore la participation aux travaux SIAJ (Système d'informations d'AJ).

Cette année, nous avons également œuvré pour la prise en charge, au titre de l'AJ, des recours relatifs aux conditions indignes de détention, et mené un travail relatif aux provisions avec mise en place d'un système assurantiel.

Retrouvez l'interview complète de Bénédicte Mast page 12.

# / COMMISSION D'ADMISSION DES AVOCATS ÉTRANGERS

321

avocats internationaux  
autorisés à passer  
l'examen de l'article 100.

La commission d'Admission des avocats étrangers est chargée, dans le cadre des dispositions des articles 99 et 100 du décret du 27 novembre 1991, d'instruire les demandes d'accès à l'exercice de la profession d'avocat en France des candidats ayant acquis la qualité d'avocat à l'étranger.

## AUTRES RÉUSSITES 2022

45

avocats autorisés  
à exercer en tant  
que CJE.

39

avocats européens  
autorisés à passer  
l'examen de l'article 99.

En 2022, le CNB a autorisé 405 avocats étrangers à exercer en tant que CJE ou à préparer les examens d'admission au barreau, soit une hausse de 28 % par rapport à l'année 2021.

Retrouvez l'interview complète d'Arnaud Gris page 15.

# / COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

40

c'est le nombre de  
signataires de l'Appel de  
Vienne présenté en marge  
de la conférence des  
présidents des barreaux  
européens le 11 juin 2022.

La commission est en charge de mettre en œuvre la stratégie et les actions internationales du CNB et de développer et faire vivre les relations institutionnelles avec ses partenaires et homologues étrangers, afin de favoriser l'internationalisation des confrères français et de promouvoir les principes, positions et valeurs de la profession sur la scène internationale.

## AUTRES RÉUSSITES 2022

Le renforcement de nos contacts avec nos confrères polonais dans le cadre de la lutte contre les atteintes à l'État de droit et la mise en œuvre du règlement (UE, Euratom 2020/2092 du 16 décembre 2020 établissant un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union, validé par deux arrêts de la CJUE du 16 février 2022).

Retrouvez l'interview complète de Jaques Taquet page 42.

# COMMISSION COLLABORATION

La commission Collaboration a été créée lors de l'assemblée générale du Conseil national des barreaux des 10 et 11 février 2012. Elle a notamment pour mission l'étude et la rédaction d'avis, propositions et rapports sur les textes et projets relatifs au contrat de collaboration libérale ou salariée, ainsi qu'au statut de l'avocat collaborateur.

## AUTRES RÉUSSITES 2022

Pour notre commission, 2022 s'est construite autour de trois chantiers d'ampleur (journée de la collaboration, guide de la parentalité, collaboration interbarreaux), deux modifications du RIN en matière de parentalité des collaborateurs, un nouveau contrat-type de collaboration libérale largement utilisé par les cabinets et une avancée pour des milliers de contrats de collaboration : la mise en œuvre du contrôle *a posteriori* par le bâtonnier.

Retrouvez l'interview complète de Charles-Édouard Pelletier page 31.

30 %

des actes de harcèlement/  
discrimination liés à la grossesse.

30

jours de maintien de rétrocession pour  
le collaborateur dont le nouveau-né  
est hospitalisé.

5 000

répondants à l'enquête collaboration  
lancée au printemps.

# COMMISSION COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

La commission de la Communication institutionnelle a pour mission de promouvoir la profession d'avocat auprès du grand public, des entreprises et des institutions, à travers des campagnes médias, des événements à portée nationale et le développement de la communication numérique.

16 500

nouveaux abonnés en 2022  
sur nos différents canaux.

## AUTRES RÉUSSITES 2022

Outre la campagne FranceTV/Brut., la commission a été présente sur les salons professionnels\* pour montrer la valeur de l'avocat comme interlocuteur fiable dans tous les domaines d'activité : l'engagement pour les consultations proposées sur nos stands en témoigne. Par ailleurs, nous sommes fiers d'avoir participé à un projet très civique : la Journée du droit dans les collèges. Quant à la communication digitale, elle a connu une forte progression sur l'année 2022 : la fréquentation du site [cnb.avocat.fr](http://cnb.avocat.fr) est passée de 255 000 visiteurs uniques/an à 423 000, soit une augmentation de 65 %.

\*Go Entrepreneurs, VivaTech, avec Salon de l'Agriculture, Salon des Maires, Forum de la formation...

Retrouvez l'interview complète de Farid Hamel page 37.

# / COMMISSION

## DROIT ET ENTREPRISE

170

consultations sur notre  
stand du Salon  
Go Entrepreneurs.

Créée en 2012, la commission vise à promouvoir la place des avocats auprès des entreprises et de leurs dirigeants. Elle agit auprès des pouvoirs publics en faveur du développement et de la sécurité juridique des entreprises par le droit.

### AUTRES RÉUSSITES 2022

La commission a travaillé sur le projet de directive de la Commission européenne sur la publication des informations non financières désormais adopté par le Parlement européen. Cette directive, en cours de transposition en droit français, a pour but de s'assurer de la conformité des grandes entreprises en termes social et environnemental pour mettre en œuvre le Pacte vert européen. Ce thème, qui représente un nouveau marché pour les avocats, est sur la feuille de route de la commission pour l'année 2023.

Retrouvez l'interview complète de Marion Couffigna page 23.

# / COMMISSION ÉGALITÉ

38 %

c'est le pourcentage de  
bâtonnières.

58 %

c'est le nombre de femmes  
dans la profession d'avocat.

Le Conseil national des barreaux est doté, depuis le 6 février 2015, d'une commission « Égalité » qui a vocation à combattre les inégalités et les discriminations tant dans la profession que dans la société.

### AUTRES RÉUSSITES 2022

Au titre des autres actions marquantes réalisées, il convient d'évoquer la réalisation d'un guide de l'ordonnance de protection à destination des avocats pour que ceux-ci s'emparent plus de cette procédure pour les femmes victimes de violences conjugales, de même que la rencontre organisée avec les référents handicap des barreaux et des écoles d'avocats pour l'organisation d'une tournée de diffusion de la mallette pédagogique consacrée à l'accueil dans les cabinets des personnes en situation de handicap, mallette établie en lien avec l'association Droit Pluriel et le ministère de la Justice.

Retrouvez l'interview complète de Florence Nèple page 21.

# COMMISSION

## L'EXERCICE DU DROIT

La commission de l'Exercice du droit du CNB mène, aux côtés des ordres et des syndicats de la profession, un combat permanent contre les atteintes à la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée dans ses dispositions réglementant l'exercice du droit (art. 4, 54 à 66-4) et contre la captation par certains professionnels de l'activité juridique et judiciaire des avocats.

11  
experts.

8  
membres élus.

### AUTRES RÉUSSITES 2022

En 2022, une dizaine de mises en demeure et de signalements ont été faits au Parquet pour des faits d'exercice illégal de la profession d'avocat et/ou d'usurpation de titre. Le montant de l'astreinte à laquelle a été condamnée la société Demander Justice et définitivement acquise au CNB depuis un arrêt de la 2<sup>e</sup> chambre civile de la Cour de cassation du 6 octobre 2022 s'élève à 500 000 €.

Au total, le travail de la commission aura rassemblé 14 réunions ordinaires et 200 heures de réunion, de travail et de dialogue.

14  
procédures pendantes devant les juridictions civiles, pénales et administratives.

7  
décisions favorables obtenues par le CNB.

Retrouvez l'interview complète de Martin Pradel page 34.

# COMMISSION LIBERTÉS

## ET DROITS DE L'HOMME

Créée en 1997, la commission Libertés et droits de l'Homme veille à la préservation des libertés et des droits de la défense, particulièrement dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale, notamment en élaborant des propositions d'amendements qui sont portées auprès des parlementaires.

22  
rapports de visite de lieux de privation de liberté ont été remis en 2022.

### AUTRES RÉUSSITES 2022

La commission a publié un guide du droit de visite du bâtonnier des lieux de privation de liberté afin de garantir l'efficacité de cette nouvelle prérogative. Les bâtonniers se sont pleinement approprié cette mission et le CNB centralise les rapports de visites, librement consultables par les avocats.

10  
résolutions adoptées en assemblées générales.

Retrouvez l'interview complète de Laurence Roques page 18.

# / COMMISSION NUMÉRIQUE

## 75

c'est le nombre moyen de jours que met une entreprise à retrouver une activité normale après une cyberattaque.

La commission Numérique a pour mission d'accompagner les avocats dans la transition numérique et la dématérialisation. Pour cela, elle contribue à la mise en place d'outils informatiques et de conseils à destination de la profession.

### AUTRES RÉUSSITES 2022

La commission Numérique a présenté, lors de l'assemblée générale du CNB de décembre 2022, un rapport d'information sur les enjeux de la cybersécurité pour la profession d'avocat.

Consciente des risques que représentent les cyberattaques pour la profession, elle s'engage dans la cybersécurité. La commission a mis en place deux feuilles de route autour de la cybersécurité : une pour la profession d'avocat, une autre pour l'institution.

Retrouvez l'interview complète de Philippe Baron page 30.

# / COMMISSION PROSPECTIVE ET INNOVATIONS

La commission Prospective a pour mission d'observer et d'évaluer les mutations de la société auxquelles les avocats doivent adapter leur exercice et le fonctionnement de leur cabinet. Elle anticipe ainsi les évolutions techniques, économiques et sociétales, de manière à influencer sur l'avenir à court, moyen et long terme

## 18

c'est le nombre de personnalités auditionnées dans le cadre des travaux sur le droit des générations futures.

### AUTRES RÉUSSITES 2022

Au titre des actions réalisées, la commission a initié des travaux destinés à faire prendre conscience aux avocats des compétences entrepreneuriales, relationnelles et digitales qu'ils doivent acquérir pour s'adapter au monde de demain. Dans cette perspective, plusieurs ateliers pratiques destinés aux avocats seront organisés durant l'année 2023, dont le premier aura pour thème « Attirer et fidéliser les talents : repenser la collaboration ? » L'idée de ces ateliers est de permettre aux avocats de prendre conscience des problématiques et de leur proposer des solutions pour y répondre.

Retrouvez l'interview complète de Sophie Ferry page 27.

# COMMISSION DES RÈGLES ET USAGES

40

avis déontologiques rendus  
par la commission des  
Règles et usages.

La commission est chargée non seulement de préparer les textes relatifs à l'unification des règles et usages de la profession d'avocat et d'élaborer toute proposition en vue de leur évolution, mais également de répondre aux demandes d'avis déontologiques sollicités par les bâtonniers.

## AUTRES RÉUSSITES 2022

La commission a fait des propositions pour une réforme de la procédure de saisie immobilière. Il s'agit d'élaborer une procédure moderne, simplifiée et améliorée dans l'intérêt du débiteur saisi comme des créanciers, tout en permettant un allègement des tâches confiées aux juridictions.

La commission a répondu à la concertation lancée par la DACS sur le projet de réforme du droit de la publicité foncière. Il s'agit d'élaborer un régime modernisé, simplifié et rationalisé de la publicité foncière.

Retrouvez l'interview complète de Laurence Junod-Fanget page 33.

# COMMISSION STATUT PROFESSIONNEL DE L'AVOCAT

16

avis techniques  
rendus (chiffre stable  
comparé à 2021).

Anciennement dénommée commission du Statut fiscal, social et financier de l'avocat (SFSF), la commission a été instituée pour traiter les nombreux problèmes que pose le statut de l'avocat et proposer son évolution.

## AUTRES RÉUSSITES 2022

Le régime fiscal de la rémunération technique des associés de SEL connaît une actualité brûlante, la Direction de la législation fiscale ayant modifié sa doctrine en décembre pour que ces rémunérations soient imposées comme des BNC. C'est une rupture avec la doctrine antérieure qui considérait que ces rémunérations devaient être imposées dans la catégorie des traitements et salaires. Cela soulève de nombreuses difficultés de mise en œuvre qui sont en cours d'expertise par la commission. À noter que la DLF a accepté de décaler la mise en œuvre du nouveau régime au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Retrouvez l'interview complète de Philippe Touzet page 33.

# / COMMISSION DES TEXTES

La commission est chargée de l'étude et de la rédaction d'avis, propositions et rapports relatifs aux textes et projets émanant des pouvoirs publics dans tous les domaines ne relevant pas des compétences attribuées aux autres commissions du Conseil national des barreaux.

2

consultations  
publiques

5

avant-projets  
de décret

## AUTRES RÉUSSITES 2022

Durant l'année 2022, la commission a été consultée sur 5 avant-projets de décrets. Elle a examiné 13 projets et propositions de loi ou de textes réglementaires (réforme de l'adoption, choix du nom, intermédiation financière des pensions alimentaires, contentieux administratifs, procédures d'appel, etc.). La commission a également participé à 2 consultations publiques (avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux et projet de code de DIP).

Le président de la commission des Textes a été l'interlocuteur du Conseil constitutionnel pour les travaux ayant conduit au lancement du site Internet QPC360°.

Retrouvez l'interview complète de Bernard Fau page 41.

# / COMMISSION AD HOC « MARD »

La commission ad hoc « MARD » (modes alternatifs de règlement des différends) a été créée pour coordonner les actions dans ce domaine et y asseoir la présence des avocats. Sa mission est notamment de jouer le rôle de porte d'entrée et de support transversal pour la coordination et la collaboration avec l'ensemble des commissions. Le CNB souhaite mettre en avant son attachement et sa volonté de développement des modes amiables et alternatifs de règlement des différends.

200

avocats réunis lors de la  
première édition des États  
généraux des MARD.

## AUTRES RÉUSSITES 2022

L'une des réussites de l'année : l'organisation de la première édition des États généraux des MARD. Outre la présentation de l'actualité des MARD et l'élaboration de la stratégie amiable chez l'avocat et le magistrat, la journée a été rythmée par l'organisation d'ateliers pratiques autour de situations concrètes en droit social, familial, public et commercial.

Enfin, grâce au décret n° 2022-245 du 25 février 2022 favorisant le recours à la médiation, il est désormais possible pour le greffe d'apposer la formule exécutoire sur l'acte d'avocat constatant un accord issu d'un mode amiable de résolution des différends.

Retrouvez l'interview complète de Hirbod Dehghani-Azar page 28.

# COMMISSION AD HOC PROTECTION SOCIALE

La commission ad hoc Protection sociale traite des sujets en relation avec les caisses et organismes de protection sociale, informe et forme les avocats sur ces questions et mène une réflexion sur les pistes d'amélioration des régimes de protection sociale.

65

ans et 2 mois, c'est l'âge moyen de départ à la retraite des avocats.

## AUTRES RÉUSSITES 2022

Avec 350 avocats inscrits, le premier webinar sur la protection sociale des avocats a été un véritable succès. Parce que former et informer nos confrères est une priorité, d'autres webinaires seront à venir en 2023, notamment sur la retraite, ainsi qu'une FAQ pour répondre simplement aux questions des confrères sur leur protection sociale. Le régime autonome des avocats est préservé, mais la réforme aura des incidences nous invitant à garder la plus grande des vigilances.

350

confrères inscrits au premier webinar sur la protection sociale des avocats.

1 452,33

euros, c'est la pension minimum de retraite des avocats en 2022, complétée par le régime complémentaire.

Retrouvez l'interview complète de Marie-Aimée Peyron et Catheline Modat page 32.

# COMITÉ CONSULTATIF CONJOINT DE DÉONTOLOGIE

10

instances participant au Comité consultatif conjoint de déontologie.

Le groupe de travail est chargé d'entreprendre une réflexion sur les pratiques professionnelles des avocats et des magistrats afin de renouer le dialogue entre ces deux professions et de rétablir leur confiance mutuelle.

3

rapports publiés

## AUTRES RÉUSSITES 2022

En 2022, le Comité consultatif conjoint de déontologie a collaboré avec de nombreuses instances telles que la Cour de cassation, le Conseil supérieur de la magistrature, la Conférence nationale des premiers présidents des cours d'appel, la Conférence nationale des procureurs généraux près les cours d'appel, la Conférence nationale des présidents des tribunaux de grande instance, la Conférence nationale des procureurs de la République près les tribunaux de grande instance, l'ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, le CNB, la Conférence des bâtonniers de France et d'Outre-mer, ou encore l'ordre des avocats au barreau de Paris.

Retrouvez l'interview complète de Laurence Roques, Matthieu Boissavy et Roland Rodriguez page 32.

# / GROUPE DE TRAVAIL HARCÈLEMENT ET DISCRIMINATION

70%

des victimes ne font pas part  
de leurs difficultés.

Le groupe de travail s'intéresse à toutes les questions relatives au harcèlement moral et à discrimination afin de mettre en place des mesures concrètes qui soient cohérentes avec les directives européennes et l'évolution législative et jurisprudentielle sur ces questions.

## AUTRES RÉUSSITES 2022

En 2022, entre 70 et 80 référents harcèlement et discrimination ont été désignés par les conseils de l'Ordre. 80 référents régionaux ont quant à eux été désignés par les conférences régionales pour lutter contre le harcèlement et la discrimination sur le territoire.

Retrouvez l'interview complète de d'Anne-Marie Mendiboure page 31.

# / GROUPE DE TRAVAIL LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Pour tenir compte, d'une part, de l'exposition des avocats au risque du blanchiment des capitaux d'origine illicite en raison de la sophistication accrue des techniques de blanchiment et, d'autre part, de la complexité du dispositif du Code monétaire financier (CMF) applicable aux avocats, le Conseil national des barreaux a engagé une politique volontariste en matière de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent.

## AUTRES RÉUSSITES 2022

Le groupe de travail a pris acte des conclusions du rapport d'évaluation mutuelle de la France du GAFI publié en mai 2022, qui relève la bonne compréhension par les avocats des enjeux LBC-FT et leur connaissance satisfaisante des risques et obligations en la matière. Cette évaluation encourageante oblige la profession à travailler à la mise en œuvre rapide des recommandations du GAFI nous concernant, pour préserver son autorégulation dans le contexte des évolutions législatives en cours.

Retrouvez l'interview complète de concernant page 43.

# GROUPE DE TRAVAIL

## DROITS DE L'ENFANT

Le groupe de travail Droits de l'enfant s'intéresse à toutes les questions relatives à la protection de l'enfance et à la justice pénale des mineurs. Il analyse les projets de textes, est auditionné par les instances publiques, formule des propositions et organise des formations sur ces sujets.

99

barreaux volontaires pour participer à l'expérimentation de la présence systématique de l'avocat en assistance éducative.

### AUTRES RÉUSSITES 2022

En France, il y a 73 000 cas de maltraitances signalés chaque année, un enfant meurt sous les coups de ses parents tous les 5 jours, un enfant est victime de violences sexuelles toutes les demi-heures, il faut donc faire plus pour cette grande cause nationale qu'est l'enfance. Parmi les droits de l'enfant, il y a celui d'être assisté dans toutes les procédures par un avocat. Ce droit reconnu en matière pénale l'est partiellement en matière civile et n'est pas systématique en matière d'assistance éducative. Il faut optimiser l'art. 375-1 du Code civil et l'art. 1186 du Code de procédure civile.

Retrouvez l'interview complète de d'Arnaud De Saint Rémy page 20.

175

conventions signées dans les barreaux avec les juridictions en matière de défense structurée des enfants (annexe « défense des mineurs » à la CLAJ, audition de l'enfant, défense pénale...).

# GROUPE DE TRAVAIL

## PRÉSENTATION DES ÉCRITURES

2

rapports

1

projet  
de charte

À la suite de la ferme opposition de la profession aux premiers travaux de la chancellerie sur l'encadrement méthodologique des écritures et la limitation à un certain nombre de mots des écritures, un groupe de travail sur la présentation des écritures a été constitué dans l'objectif d'engager une réflexion concertée entre des représentants de la Cour de cassation, des présidents de cours d'appel et de tribunal judiciaire, du CNB, du barreau de Paris, de la conférence des bâtonniers et de l'ordre des avocats au Conseil.

### AUTRES RÉUSSITES 2022

Le groupe de travail a proposé un guide qui sera composé d'une charte de recommandations générales et de modèles de conclusion de première instance et de conclusion en procédure d'appel.

Retrouvez l'interview complète de Bernard Fau et Florian Borg page 40.

# / CENTRE DE RECHERCHE ET D'ÉTUDE DES AVOCATS (CREA)

Avec la création du Centre de recherche et d'étude des avocats (CREA), le CNB a entrepris une démarche proactive afin de mieux aborder les problématiques nouvelles du droit et de la profession d'avocat. C'est en anticipant et engageant une réflexion originale, approfondie et pluridisciplinaire sur les besoins de droit et d'avocats que la profession pourra mieux appréhender son avenir et servir l'intérêt de ses multiples clients.

## AUTRES RÉUSSITES 2022

Dans le cadre de l'étude menée, le CREA se félicite de la convention régularisée avec le défenseur des droits donnant accès aux saisines réalisées par les citoyens. Cette convention devrait permettre d'installer dans le temps le principe de l'observation de l'évolution de la demande de droit, cette observation apparaissant comme étant particulièrement nécessaire à une époque où la profession d'avocat traverse ce qu'il convient d'appeler une crise identitaire.

Parallèlement, le CREA participe à l'IERDJ, Institut des études et de la recherche sur le Droit et la Justice qui mènera prochainement sur sa suggestion une étude sur l'identité professionnelle de l'avocat et organise un arrêt sur recherche avec le président du CREA sur le thème « attentes et expériences des citoyens face à la Justice ».

Retrouvez l'interview complète de Grégoire Niango page 34.

# / OBSERVATOIRE DE LA PROFESSION D'AVOCAT

L'Observatoire national de la profession d'avocat poursuit une triple ambition : concourir au développement de la profession en identifiant mieux les attentes du marché, aider les avocats à relever les défis posés par un environnement en mutation et projeter une image fidèle de la profession.

# 106%

la profession de façon anticipée a doublé en 10 ans ; plus de la moitié des sorties (56 %) sont enregistrées par le barreau de Paris en 2020.

## AUTRES RÉUSSITES 2022

La sixième édition de l'étude sur les collaborateurs a été conduite par l'Observatoire à la demande de la commission Collaboration. Elle permet de suivre les évolutions de ce mode d'exercice tant du point de vue du collaborateur que de celui du cabinet. On notera que le solde démographique\* des collaborateurs qui représentait 34 % du solde démographique total (tous modes d'exercice confondus) de 2011 à 2016 ne représente plus que 22 % pour la période 2016-2021.

\*solde = nombre d'avocats entrants - l'effectif des avocats sortants sur un exercice.

Retrouvez l'interview complète de Roy Spitz page 27.







**CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX**

180, boulevard Haussmann 75008 Paris

**Tél. :** 01 53 30 85 60

**Fax :** 01 53 30 85 61

**Courriel :** [cnb@cnb.avocat.fr](mailto:cnb@cnb.avocat.fr)